Les
PUBLICATIONS
DU QUÉBEC

Office de planification et de développement du Québec

Rapport annuel 1986-1987

Québec

Le contenu de cette publication a été rédigé par l'Office
de planification et de développement du Québec

Cette édition a été produite par
Les Publications du Québec
1279, boulevard Charest Ouest
Québec (Québec)
G1N 4K7

Dépôt légal — 1er trimestre 1988
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN 2-551-08424-5
ISSN 0708-4536
© Gouvernement de Québec

Monsieur Pierre Lorrain
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du gouvernement
Québec

Monsieur le Président,

Conformément à la loi (L.R.Q., c. O-3, a. 14), je suis heureux de vous transmettre le rapport annuel de l'Office de planification et de développement du Québec pour l'année financière qui a pris fin le 31 mars 1987.

Ce rapport décrit les diverses activités et les principales réalisations de l'Office au cours de cette période.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre des Transports,
responsable du Développement régional,

Marc-Yvan Côté

Québec, janvier 1988

Monsieur Marc-Yvan Côté
Ministre des Transports,
responsable du Développement régional
700, boulevard Saint-Cyrille Est
Québec

Monsieur le Ministre,

J'ai le plaisir de vous présenter le rapport des activités de l'Office de planification et de développement du Québec pour l'année financière 1986-1987.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président-directeur général
de l'Office de planification et de développement du Québec,

Jacques Gagnon

Table des matières

Introduction 9

Chapitre 1: Présentation de l'Office 13

Loi constitutive et mandats 13

Objectifs généraux 13

Organisation 13

Chapitre 2: Activités des directions centrales 15

Direction de l'administration 15

Direction de la gestion des programmes 17

Direction de la concertation 19

Direction des études et politiques régionales 21

Secrétariat et communications 25

Direction générale du développement des régions 26

Chapitre 3: Activités des directions régionales 27

Est-du-Québec (Bas-Saint-Laurent et Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine) 27

Saguenay — Lac-Saint-Jean 28

Région de Québec 28

Mauricie — Bois-Francs 30

Estrie 30

Montréal 32

Laurentides et Lanaudière 33

Montérégie 36

Outaouais 37

Abitibi-Témiscamingue 38

Côte-Nord 39

Nord-du-Québec 40

Coordonnées des bureaux de l'OPDQ 41

Introduction

Les fonctions majeures de l'Office de planification et de développement du Québec (OPDQ) gravitent autour de trois axes principaux, soit la coordination de l'action gouvernementale en région, la concertation des agents de développement socio-économiques et la planification de politiques gouvernementales régionales. L'idée maîtresse de cette dynamique consiste à laisser une large place à l'initiative des citoyens, en orientant le développement régional de manière à répondre davantage aux priorités des promoteurs du milieu, à l'aide de moyens contrôlés par eux, pour concrétiser des projets qu'ils ont eux-mêmes conçus.

L'OPDQ veut conséquemment être à l'écoute des régions et s'assurer que le niveau de décisions se rapproche le plus possible des citoyens.

C'est pourquoi la planification du développement régional à l'OPDQ est maintenant axée vers la recherche de moyens qui viennent appuyer les actions concrètes de développement sur le terrain ou améliorer la connaissance des milieux régionaux.

Les conférences socio-économiques régionales

Le partenariat gouvernement-régions

Afin de concrétiser le partenariat gouvernement-régions, l'OPDQ a mené à terme, en 1986-1987, la réflexion entreprise l'année précédente quant à l'approche gouvernementale touchant les conférences socio-économiques régionales. Essentiellement, la démarche vise à assurer un rôle de premier plan aux élus et aux agents socio-économiques régionaux dans l'organisation de ces conférences. De plus, même si l'organisation d'une conférence socio-économique régionale relève de la responsabilité première de l'ensemble des intervenants régionaux, le gouvernement du Québec, par le biais de l'OPDQ, se doit d'exercer ses responsabilités, notamment comme partenaire de ce processus de concertation.

Enfin, l'OPDQ doit s'assurer que l'exercice des conférences socio-économiques régionales fasse également appel à une coordination de l'action des ministères et des organismes gouvernementaux tant dans chacune des régions qu'à Québec même.

Une décision importante

À partir de cette orientation, le ministre responsable du Développement régional, monsieur Marc-Yvan Côté, a rendu publique, le 25 septembre 1986, la décision du Conseil des ministres touchant l'organisation des conférences socio-économiques régionales, décision qui répondait, entre autres, aux objectifs suivants:

— mettre davantage l'accent sur la réalisation de projets significatifs pour le développement économique de la région et s'assurer, qu'en plus de l'aspect économique, les aspects sociaux, éducatifs et culturels ne soient pas négligés dans la concertation avec les régions;

— reconnaître les engagements pris de part et d'autre et s'assurer que les projets retenus lors des conférences impliquent entre autres une participation financière du milieu;

— préciser les engagements gouvernementaux;

— assurer la participation des députés et des élus municipaux et faire en sorte que les députés de l'opposition soient associés au processus de la préparation ainsi qu'aux délibérations des conférences socio-économiques régionales;

— instaurer une forme de régularité et de permanence à la concertation gouvernement-régions;

— améliorer certaines modalités du déroulement des conférences socio-économiques régionales.

Une entente-cadre de développement

Cette décision aura pour conséquence principale que la préparation des conférences régionales débouchera sur une entente-cadre de développement gouvernement-régions d'une durée de quatre ans, et ce, avec chacune des régions du Québec.

De même, à la mi-période de l'entente-cadre de développement, la décision prévoit la tenue d'une conférence regroupant le ministre responsable du Développement régional et l'organisme régional de concertation (comité de suivi d'une conférence).

Dans cette perspective, le gouvernement du Québec a donc décidé de poursuivre la tenue des conférences socio-économiques régionales et de confirmer la tenue, en 1987 et 1988, des quatre conférences déjà annoncées dans les régions de l'Abitibi-Témiscamingue, de la Gaspésie, de la Côte-Nord et de la Montérégie.

Le rôle de l'OPDQ

L'OPDQ, qui assumait déjà le suivi des engagements pris par le gouvernement lors des conférences socio-économiques, se voit confier la responsabilité administrative de leur organisation et de la préparation des ententes-cadres de développement. À cette fin, les effectifs du Secrétariat des conférences socio-économiques régionales ont été transférés à l'OPDQ.

En plus de ces responsabilités, l'OPDQ se voit également confier la coordination de l'action gouvernementale en région. D'autre part, le ministre responsable du Développement régional a procédé à la mise sur pied, à Québec même, d'un comité sous-ministériel de concertation. Présidé par le président-directeur général de l'OPDQ, ce comité réunit tous les ministères directement concernés par les projets présentés au gouvernement du Québec dans le cadre d'une conférence socio-économique régionale: on ne peut en effet exiger une coordination de l'action des ministères et organismes en région pour répondre aux besoins de la concertation, sans s'assurer de l'existence d'une coordination semblable au sein de ces mêmes ministères et organismes gouvernementaux à Québec.

Le gouvernement du Québec poursuivra également l'intégration des Conseils régionaux de développement (CRD) aux Comités de suivi des sommets pour ne reconnaître qu'un seul organisme de concertation par région.

Autres activités

Parmi les autres activités réalisées ou mises de l'avant par l'OPDQ en 1986-1987, il faut noter:

— l'organisation et la tenue de deux conférences socio-économiques régionales (Outaouais et Laurentides);

— la conception d'une nouvelle carte des régions administratives tenant compte des limites des MRC, des besoins de la concertation et des volontés exprimées par l'ensemble des intervenants régionaux; la carte des régions administratives devrait être officialisée dès l'année 1987-1988;

— l'intensification des connaissances régionales (production de bilans socio-économiques régionaux, études de faisabilité, etc.);

— la coordination des actions gouvernementales en région par le biais de la Conférence administrative régionale (CAR), qui réunit dans chacune des régions les représentants des ministères et organismes gouvernementaux; l'Office assume la présidence et le secrétariat de la CAR;

— le suivi de l'ensemble des engagements gouvernementaux retenus dans le cadre des conférences socio-économiques régionales.

Au cours de l'année 1987-1988, l'OPDQ sera associé de près aux dossiers suivants:

— la négociation d'une nouvelle entente Canada-Québec spécifique au développement régional, qui visera à établir avec le gouvernement fédéral une plus grande cohérence des interventions gouvernementales à incidence directe sur le développement des régions;

— l'évaluation de la politique canadienne de développement régional: le gouvernement du Québec fait valoir ses préoccupations dans ce domaine au sein du groupe de travail formé à cette fin en juin 1986;

— les impacts du libre-échange sur le développement régional dans le but de faire ressortir la perspective régionale du libre-échange;

— les milieux à économie simple: l'objectif poursuivi par l'OPDQ est la recherche de moyens qui, en unissant les efforts des gens de ces milieux et ceux des gouvernements, permettront de renforcer les milieux à économie simple, principalement par la diversification de leur base économique;

— les milieux ruraux: l'OPDQ travaille également à définir une politique de développement en milieu rural, apte à mieux guider ses interventions;

— le développement technologique des régions dans le but de faciliter l'implantation de nouvelles technologies dans les régions.

Colloques annuels sur le développement régional

Afin d'être en mesure d'établir avec précision quels sont les outils propres à assurer un développement harmonieux des régions, l'OPDQ organisera, à compter de 1987, des colloques annuels d'envergure provinciale sur les grandes préoccupations en matière de développement régional.

Le premier de ces colloques, prévu en octobre 1987 à l'Université du Québec à Rimouski, portera essentiellement sur le financement du développement régional. Il permettra en particulier aux agents de développement socio-économique et aux divers paliers intermédiaires entre les promoteurs de projets et les pourvoyeurs de fonds, d'établir les paramètres de base propres à assurer un financement plus adéquat du développement régional. Les constituantes de l'Université du Québec seront étroi-

tement associées à l'organisation de ces colloques, ce qui répond à une volonté gouvernementale et du milieu universitaire lui-même de mobiliser l'ensemble des forces vives du milieu en vue du développement des régions.

***

En conclusion, l'année 1986-1987 a donc été déterminante pour l'OPDQ. Les mesures prises au cours de cette année viennent appuyer concrètement les préoccupations et les volontés exprimées par les milieux régionaux. L'Office vise à faire en sorte que les besoins des régions et leurs particularités soient bien perçus et acceptés par l'ensemble des organismes et ministères gouvernementaux. Pour y arriver, et en se basant sur les acquis des dernières années, l'Office entend travailler à la mise en place d'une véritable politique de développement régional dont les fondements ont déjà été reconnus par la décision du Conseil des ministres touchant les conférences socio-économiques régionales.

Note: Dans cette publication, le générique masculin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.

Chapitre I: Présentation de l'Office

Loi constitutive et mandats

L'Office de planification et de développement du Québec existe sous sa forme actuelle depuis 1969. Il a succédé à l'Office de planification du Québec, créé en 1968, et au Conseil d'orientation économique (1961-1968).

À sa création, l'OPDQ a reçu des mandats généraux contenus dans la Loi de l'Office (L.R.Q. c. O-3) et qui peuvent se résumer comme suit:

— préparer pour le compte du gouvernement des plans, des programmes et des projets d'aménagement du territoire et de développement socio-économique qui tiennent compte des particularités régionales et qui permettent une meilleure utilisation des ressources économiques et sociales;

— donner des avis au gouvernement sur les politiques et les programmes élaborés par les ministères, en vue d'en favoriser l'harmonisation;

— coordonner les recherches, études, enquêtes et inventaires qui sont faits par d'autres ministères et organismes du gouvernement et agir comme agent de liaison entre ces mêmes organismes lorsque la mise en oeuvre d'un projet intéresse plusieurs d'entre eux;

— administrer les fonds qui lui sont confiés en vue d'exercer les fonctions et pouvoirs prévus dans sa loi et d'en disposer de la façon indiquée par le Conseil des ministres.

En plus de ces fonctions et pouvoirs, l'Office se voit confier les responsabilités suivantes:

— assurer la coordination et la responsabilité gouvernementales, ainsi que le suivi des conférences socio-économiques régionales;

— administrer le Fonds de développement régional (FDR) pour financer des projets de développement régional issus du milieu;

— administrer le Programme expérimental de création d'emplois communautaires (PECEC) et présider le comité directeur interministériel de ce programme;

— assurer un rôle de conseiller auprès du ministre responsable du Développement régional dans l'élaboration de politiques de développement.

Objectifs généraux

Depuis quelques années, le rôle de l'OPDQ est principalement consacré au développement des régions.

En fait, et répondant en cela à la volonté exprimée par le gouvernement du Québec, le développement des régions repose sur une responsabilité partagée entre les députés, les élus municipaux et les agents de développement socio-économique dans chacune des régions d'une part, et le gouvernement du Québec d'autre part. Dans ce contexte, par le biais de ses directions régionales, l'OPDQ agit principalement comme interlocuteur gouvernemental dans la coordination des priorités de développement régional.

S'appuyant sur les demandes maintes fois exprimées par les divers intervenants en matière de développement, l'OPDQ vise surtout à:

— respecter et valoriser les particularités régionales;

— renforcer le dynamisme des institutions régionales et locales;

— assurer une présence plus dynamique des ministères et organismes gouvernementaux dans et pour les régions;

— établir une concertation permanente entre le gouvernement et les régions.

Les actions de l'OPDQ sont donc orientées en fonction de ces objectifs et il dispose, à cette fin, de deux programmes d'aide financière: le Fonds de développement régional (FDR) et le Programme expérimental de création d'emplois communautaires (PECEC). La gestion régionalisée des programmes de l'Office fait appel à une coordination constante des ministères et organismes gouvernementaux dans chacune des régions, ce qui assure une vision d'ensemble de la dynamique du développement régional.

Organisation

L'Office est sous la responsabilité de monsieur Marc-Yvan Côté, ministre des Transports, responsable du Développement régional. Pour mener à bien ses mandats en matière de développement régional, l'OPDQ a procédé à des changements

majeurs au sein de son organisation. C'est ainsi qu'il est maintenant doté d'une structure plus légère à Québec et a augmenté sensiblement ses effectifs dans ses bureaux régionaux.

Organigramme

Au cours de l'année 1985-1986, l'Office a modifié son Plan d'organisation administrative supérieure (POAS) et, après consultation auprès du Secrétariat du Conseil du trésor à l'automne de 1985, en a approuvé le contenu en février 1986.

L'Office se compose maintenant, en plus de sa présidence, de deux Directions générales du développement (Est et Ouest), d'un Secrétariat assumant également la responsabilité des communications, d'une Direction de l'administration responsable des ressources humaines, financières et matérielles, d'une Direction des études et politiques régionales et enfin d'une Direction de la gestion des programmes.

De plus, en juillet 1986, avec la décision du Conseil des ministres d'intégrer les effectifs du Secrétariat des conférences socio-économiques à l'OPDQ, l'Office ajoutait à sa structure d'organisation une Direction de la concertation.

Le Plan d'organisation administrative supérieure se complète avec le rattachement de neuf directions régionales à la Direction générale du développement de l'Est et de six directions régionales à celle de l'Ouest. Le schéma de l'organisation a été placé en pages centrales pour une meilleure compréhension de ses liens organisationnels.

Rôle de soutien

Le rôle de l'OPDQ vise maintenant à coordonner et à appuyer les initiatives des régions. En effet, l'Office définit ses orientations à partir du vécu quotidien des divers intervenants en région. Il établit donc des contacts permanents avec les agents et les organismes socio-économiques oeuvrant dans les régions du Québec.

De plus en plus, d'ailleurs, les agents de développement assument de nouvelles responsabilités dans tous les secteurs d'activités. En effet, les intervenants régionaux cherchent des solutions durables aux problèmes du chômage et exigent d'être eux-mêmes les promoteurs de leur développement. L'organisation de sommets ou de tables de concertation un peu partout sur le territoire québécois démontre d'ailleurs une volonté claire des régions de prendre en main leur propre développement.

La solidarité manifestée par l'ensemble des intervenants dans la préparation de ces sommets, les axes de développement dégagés et l'établissement d'un ordre de priorité commun de développement, sont autant d'éléments d'une véritable action concertée.

Chapitre 2: Activités des directions centrales

Direction de l'administration

La Direction de l'administration fournit à l'Office des services conseils et de soutien technique sur le plan administratif dans les domaines des ressources humaines, matérielles, informatiques et financières. Elle élabore également les règles et les pratiques administratives. Elle comprenait, en 1986-1987, le Service des ressources humaines, le Service des ressources matérielles et informatiques et le Service des ressources financières.

Service des ressources humaines

Le Service des ressources humaines:

— voit au recrutement des ressources humaines compétentes;

— établit la classification de chaque employé selon les tâches accomplies;

— conseille et assiste les gestionnaires dans le recrutement et la gestion courante des effectifs;

— informe les employés sur leur cheminement de carrière et leur fournit en conséquence le soutien nécessaire en vertu de la réglementation;

— propose aux employés un plan de formation utile à leur carrière et en accord avec les objectifs de l'OPDQ;

— collabore avec les organismes centraux et les ministères sur des questions touchant la gestion des ressources humaines.

Effectifs

À la fin de l'année budgétaire 1986-1987, les postes permanents autorisés de l'Office étaient au nombre de 138, répartis dans les régions du Québec de la façon suivante:

	Hors cadre	Cadres	Agents de maîtrise	Professionnels	Fonctionnaires
Québec: siège social	1	14	2	19	26
Bas-Saint-Laurent	—	1	—	3	2
Gaspésie	—	—	—	1	1
Saguenay—Lac-Saint-Jean	—	1	—	3	1
Québec	—	1	—	6	1
Mauricie—Bois-Francs	—	1	—	3	1
Estrie	—	1	—	3	1
Montréal	—	2	—	7	4
Laurentides	—	2	—	3	1
Montérégie	—	1	—	3	2
Lanaudière	—	1	—	2	—
Outaouais	—	1	—	3	1
Abitibi-Témiscamingue	—	1	—	2	1
Côte-Nord	—	1	—	3	1
Nord-du-Québec	—	1	—	1	1
Total	**1**	**29**	**2**	**62**	**44**

L'Office a également eu recours aux services de 101 employés occasionnels à temps plein ou à temps partiel, notamment pour réaliser le Programme expérimental de création d'emplois communautaires et pour effectuer des études ou des mandats précis. La répartition des effectifs occasionnels s'établissait comme suit:

	Professionnels	Fonctionnaires
Québec: siège social	9	15
Bas—Saint-Laurent	2	—
Gaspésie	1	1
Saguenay—Lac-Saint-Jean	3	2
Québec	7	2
Mauricie—Bois-Francs	5	1
Estrie	4	1
Montréal	6	5
Laurentides	4	4
Montérégie	5	3
Lanaudière	2	2
Outaouais	4	2
Abitibi—Témiscamingue	3	1
Côte-Nord	3	4
Nord-du-Québec	—	—
Total	**58**	**43**

Loi sur la protection des non-fumeurs dans certains lieux publics

Afin de mettre en oeuvre la Loi sur la protection des non-fumeurs dans certains lieux publics, le Président-directeur général, par délégation du ministre, a la responsabilité de prendre les mesures pour assurer l'exécution des dispositions de la Loi et de désigner les aires où il est interdit de fumer.

À cette fin, il est désormais interdit de fumer dans:

— les salles de réunion, d'entrevue ou de travail;

— les comptoirs destinés à des prestations de services;

— les centres de documentation;

— les ascenseurs;

— les escaliers et les corridors;

— le magasin de fournitures de bureau;

— les salles de toilettes.

Les lieux protégés ont été désignés au moyen d'une affiche posée bien en vue et que nul ne peut enlever ou détériorer.

Enfin, le personnel de l'Office a été sensibilisé aux objectifs de la Loi et une politique a été élaborée pour consultation.

Service des ressources matérielles et informatiques

Le Service des ressources matérielles et informatiques a la responsabilité de fournir à l'ensemble des unités administratives de l'Office les biens et services nécessaires à l'exécution de leurs mandats.

Ce service se divise en quatre sections, soit:

— les services auxiliaires qui assurent les activités de messagerie, d'approvisionnement et d'aménagement;

— la cartographie qui effectue divers travaux reliés à la réalisation d'études diverses;

— la documentation qui assure la gestion des documents conformément à la réglementation existante, la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels et la Loi sur les archives;

— l'informatique qui assure l'implantation et le soutien technique de la bureautique.

Au cours du dernier exercice, ce service a principalement mis l'accent sur la rationalisation des espaces et sur l'implantation de la bureautique.

Service des ressources financières

Le Service des ressources financières a la responsabilité d'assurer le soutien requis pour l'ensemble des unités administratives de l'Office en matière de gestion financière et d'assister les gestionnaires dans l'utilisation des crédits votés par l'Assemblée nationale. À ce titre, il:

— voit à la planification et à la coordination des activités relatives à l'élaboration et à la répartition du budget de l'Office et réalise les études et analyses concernant la situation budgétaire et les prévisions financières de l'organisme; il met sur pied les systèmes comptables en conformité avec les règlements et normes de gestion financière en vigueur;

— doit s'assurer de la conformité des engagements de crédits de l'Office aux lois et règlements qui leur sont applicables; il assure aussi la production de rapports comptables, financiers et de gestion, et voit à leur diffusion;

— assure la conception, l'élaboration et le respect des procédures en regard des systèmes de contrôle et de comptabilisation relativement aux engagements, paiements, revenus et recettes de l'Office; il propose un plan de gestion financière et en supervise l'application, le suivi et la mise à jour; il fournit également, selon la demande, l'assistance technique en matière de comptabilité, de budget et de finance à certains organismes subventionnés.

Le Service des ressources financières assume également la coordination et l'administration des fonds du programme expérimental de création d'emplois communautaires (PECEC). Il assure aussi l'administration des onze comptes de banque en fiducie dans toutes les régions du Québec.

Le budget

En 1986-1987, le budget de l'Office de planification et de développement du Québec était de 55,9 M $ (voir le tableau de la répartition du budget).

Direction de la gestion des programmes

L'OPDQ administre trois programmes d'intervention régionale soit:

— le Fonds de développement régional (FDR);

— le Programme expérimental de création d'emplois communautaires (PECEC);

— le Programme d'aide à la consultation

La Direction de la gestion des programmes a comme mandat de planifier et de coordonner la préparation des budgets, de superviser l'autorisation des demandes de crédits et d'élaborer les directives administratives concernant la gestion des programmes. Plus précisément, la Direction assiste le Président de l'OPDQ en vue d'harmoniser la mise en application des différents programmes, d'effectuer la concertation et la coordination des différents agents chargés de répondre à la clientèle régionale qui bénéficie des subventions de l'OPDQ.

Répartition du budget de l'OPDQ par programme et élément en milliers de dollars

	1986-1987	1985-1986
	$	$
Programme 01		
Aménagement et développement régional, consultation et administration de l'OPDQ.		
Ce programme vise à définir des politiques gouvernementales en matière de développement régional. Il vise également à coordonner et diriger les ressources essentielles à la gestion des programmes de l'OPDQ, tout en y associant les organismes consultatifs.		
Élément 1 — Direction et soutien administratif	7 297,1	7 639,0
Élément 2 — Aide à la consultation	3 646,7	3 200,9
Total	**10 943,8**	**10 839,9**
Programme 02		
Coordination du développement régional et interventions de développement régional.		
Ce programme vise à favoriser la concertation interministérielle et de divers agents économiques en vue de réaliser des interventions prioritaires de développement régional.		
Élément 1 — Fonds de développement régional	23 559,0 (1)	62 500,0 (2)
Élément 2 — Provisions pour augmenter tout crédit	100,0	100,0
Élément 3 — Création d'emplois communautaires	22 500,0	
Total	**46 159,0**	**62 600,0**
Total des programmes 01 et 02	**57 102,8**	**73 439,9**

(1) Incluant un transfert de 541,2 $ en provenance de l'élément 01 du programme 02
(2) PECEC: 27 000,0 $ FDR: 35 000,0 $
(3) Incluant un transfert de 1 200,0 $ en provenance du ministère de l'Environnement

Le Fonds de développement régional (FDR)

Dans une perspective de développement des potentiels régionaux, ce programme accorde des subventions pour la réalisation de projets. Les organismes publics tels que les municipalités, les municipalités régionales de comté et les corporations mandataires des municipalités sont admissibles à ce programme. Il s'adresse également aux organismes sans but lucratif qui présentent des projets axés sur le développement des potentiels régionaux et qui offrent une preuve suffisante d'autofinancement de leurs opérations. La contribution financière de l'OPDQ est variable et tient compte de la capacité financière de l'organisme promoteur. Les bureaux régionaux de l'OPDQ sont mandatés pour répondre à la clientèle visée par ce programme et lui fournir l'information nécessaire à la préparation des projets. Le FDR participe également au financement de plusieurs projets découlant des décisions prises lors de la tenue des sommets socio-économiques régionaux.

Au cours de l'exercice financier 1986-1987, ce programme a financé des projets pour une somme de 21,3 M $.

Fonds de développement régional
Budget affecté en 1986-1987

Régions	Budget affecté
Bas-Saint-Laurent	1 673 857 $
Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine	712 712 $
Saguenay—Lac-Saint-Jean	2 287 600 $
Québec	3 732 593 $
Mauricie—Bois-Francs	1 737 558 $
Estrie	1 321 036 $
Montréal	531 600 $
Laurentides	357 865 $
Montérégie	3 009 708 $
Lanaudière	424 000 $
Outaouais	574 350 $
Abitibi—Témiscamingue	1 309 065 $
Côte-Nord	1 440 660 $
Nord-du-Québec	601 859 $
Non régionalisé	1 620 900 $
Total :	**21 335 363 $**

Le programme expérimental de création d'emplois communautaires (PECEC)

Depuis le 23 avril 1986, le Programme expérimental de création d'emplois communautaires (PECEC) est sous la responsabilité du ministre des Transports responsable du Développement régional.

Programme expérimental de création d'emplois communautaires
sommaire des projets, emplois, subventions et autres sources de financement
(1er avril 1986 au 31 mars 1987)

	Nombre de projets	Emplois permanents prévus	Subventions PECEC* approuvées $	Contr. financières fédérales $	Contr. financières provinciales SDI et autres $	Mise de fonds des promoteurs $	Institutions prêteuses et autres $	Total $	Financement PECEC %
01 - Est du Québec	20	161	847 450	362 459	100 000	1 671 301	3 493 489	6 474 699	13,1
02 - Saguenay—Lac St-Jean	11	178	962 400	339 500	1 255 000	1 948 000	4 320 400	8 825 300	10,9
03 - Québec	47	407	2 102 325	955 075	315 612	2 401 122	5 826 588	11 600 722	18,1
04 - Mauricie—Bois-Francs	17	295	1 067 750	166 300	633 500	1 484 000	3 405 200	6 756 750	15,8
05 - Estrie	19	197	855 999	714 188	248 232	969 840	2 690 730	5 478 989	15,6
06a - Montréal	36	530	2 812 400	1 033 583	1 435 744	2 693 846	14 619 230	22 594 803	12,4
06b - Laurentides-Lanaudière	27	244	1 362 800	281 000	359 250	2 035 941	3 807 505	7 846 496	17,4
06c - Montérégie	15	134	613 100	300 866	436 700	744 832	3 441 427	5 536 925	11,1
07 - Outaouais	11	94	494 070	181 261	—	707 184	884 387	2 266 902	21,8
08 - Abitibi—Témiscamingue	9	66	425 000	242 250	143 000	782 649	1 651 000	3 243 899	13,1
09 - Côte-Nord	32	122	960 267	134 250	68 950	1 157 105	1 882 089	4 202 661	22,8
10 - Nord-du-Québec	2	25	132 000	45 000	—	9 000	100 000	286 000	46,2
Total	**246**	**2 453**	**12 635 561**	**4 755 732**	**4 995 988**	**16 604 820**	**46 122 045**	**85 114 146**	**14,8**

* Excluant les projets communautaires pour l'est de Montréal pour une somme de 650 000 $

Le PECEC s'adresse aux promoteurs, dirigeants d'entreprises, groupes ou citoyens désireux d'investir dans la création ou l'expansion d'entreprises qui:

— créent des emplois permanents;

— présentent de bonnes possibilités d'autofinancement après deux ans;

— touchent des secteurs d'activités non saturés sur le marché.

Par ailleurs, le PECEC accorde une aide financière dans la mesure où les promoteurs ont préalablement épuisé les autres sources de financement traditionnel, tant privées que publiques.

Les demandes de subvention inférieures à 75 000 $ sont approuvées par un comité régional présidé par le directeur régional de l'OPDQ. Par ailleurs, l'autorisation des demandes de subvention de 75 000 $ et plus relève d'un Comité interministériel central (comité directeur) dirigé par le Président-directeur général de l'OPDQ.

Au cours de l'année financière 1986-1987, le PECEC prévoyait créer 2 453 emplois permanents par sa participation à 246 projets d'investissements. Il a octroyé 12,6 M $ en subventions qui, associées à des investissements totalisant plus de 85 M $, représentent 14,8 % du financement des projets (voir tableau ci-joint).

Direction de la concertation

La Direction de la concertation a pour mandat général d'apporter un soutien technique et administratif à l'Office en matière de concertation régionale.

Les effectifs de la Direction de la concertation proviennent en grande partie de l'ex-secrétariat des conférences socio-économiques du Conseil exécutif.

Les mandats de la Direction consistent à:

— identifier les conditions devant favoriser une meilleure concertation en région et entre les différentes régions et le gouvernement du Québec, en vue de maximiser les effets des politiques de développement régional;

— apporter un soutien général à la préparation et à la tenue des conférences socio-économiques régionales, y compris les conférences biennales; fournir, entre autres, l'expertise technique nécessaire à la formation des comités d'orientation, à l'élaboration des documents de réflexion, à la planification du déroulement des délibérations, aux communications et à l'organisation logistique;

— assurer la coordination interministérielle nécessaire à la préparation et au suivi des engagements gouvernementaux;

— mettre à contribution les autres directions de l'Office et les organismes régionaux de concertation et de développement afin d'assurer le suivi des conférences socio-économiques et la réalisation des ententes-cadres de développement;

— négocier les règles qui régissent les relations entre l'Office et l'ensemble des organismes régionaux de concertation et de développement; préparer, pour le compte des directions régionales, les protocoles d'entente entre l'Office et ces organismes et assurer leur financement;

— réaliser toute autre activité de concertation confiée par le gouvernement du Québec à l'Office.

Les éléments de la politique gouvernementale en matière de concertation régionale

Le 23 juillet 1986, le gouvernement du Québec a établi un nouveau cadre de développement régional et a déterminé pour les prochaines années les règles de la participation régionale en précisant le rôle de la conférence socio-économique. Cette décision marque un tournant important par rapport à la situation précédente: la concertation régionale devient officiellement un des instruments privilégiés du développement régional.

Les principaux éléments de cette décision ministérielle sont:

— La généralisation et le caractère de permanence des conférences socio-économiques régionales: une conférence aura lieu dans chacune des régions du Québec tous les quatre ans et une biennale sera tenue entre chaque conférence. Cela signifie donc que sept ou huit activités de concertation sont généralement réalisées chaque année.

— La signature d'une entente-cadre de développement entre le gouvernement et la région: la décision de conclure les conférences par la signature d'ententes-cadres de développement représente un élément important de la nouvelle façon de faire. Les projets retenus à l'entente-cadre devront être conformes aux normes et programmes réguliers des ministères maîtres-d'oeuvre, s'inscrire à l'intérieur des budgets octroyés et impliquer une participation financière du milieu.

De plus, le ministre responsable du Développement régional dispose lors de chaque conférence d'une certaine marge de manoeuvre budgétaire à établir préalablement avec le Conseil du trésor.

— Une participation accrue des députés et des élus municipaux: auparavant, tout en assurant la présence du gouvernement et des élus municipaux au comité d'orientation, une conférence régionale mettait surtout à contribution les agents socio-économiques de la région. La décision du Conseil des ministres insiste pour que dorénavant, les élus municipaux soient davantage représentés et que l'on recherche un équilibre entre le milieu urbain et le milieu rural. Il a de plus été convenu que les députés soient associés à toutes les phases de préparation de la conférence, aux délibérations du sommet et au suivi des engagements retenus, et qu'un représentant de l'Opposition officielle participe aux travaux de préparation de la conférence et aux délibérations du sommet.

— L'intégration des CRD à la nouvelle structure de concertation régionale: la décision ministérielle stipule enfin, qu'au terme de la conférence socio-économique, un « comité de suivi » qui intégrera le CRD de la région concernée soit constitué de sorte qu'un seul organisme soit reconnu et subventionné. Ces nouvelles structures seront connues sous l'appellation « d'organismes régionaux de concertation et de développement ». L'Office accordera à ces organismes une aide financière de 250 000 $ annuellement, à laquelle s'ajoutera une subvention de 100 000 $ l'année de la tenue d'un sommet.

La responsabilité ministérielle des conférences socio-économiques régionales

Le comité ministériel permanent de l'Aménagement et du Développement régional (COMPADR), présidé par le ministre responsable du Développement régional, assume la responsabilité politique des conférences socio-économiques régionales. Pour les fins de ce mandat, en plus du ministre de l'Industrie et du Commerce, le COMPADR s'adjoint la participation des ministres plus directement concernés par la problématique d'une région.

Par ailleurs, la responsabilité ministérielle de l'organisation des conférences socio-économiques régionales et de la négociation des ententes-cadres de développement avec les régions a été confiée au ministre responsable du Développement régional responsable également de la tenue des conférences biennales.

Le ministre responsable de la région, quant à lui, est chargé de la coordination des activités de la députation régionale et des relations avec le gouvernement.

La responsabilité administrative des Conférences socio-économiques régionales

La responsabilité administrative des Conférences socio-économiques régionales a été confiée à l'OPDQ, à savoir entre autres:

— le soutien technique à l'organisation des conférences;

— la responsabilité administrative de la préparation des engagements gouvernementaux, de la signature des ententes-cadres de développement et de la tenue des biennales;

— la responsabilité de la mise en place et du soutien financier des organismes régionaux de concertation et de développement;

— l'évaluation des résultats obtenus;

— la coordination administrative du suivi des engagements gouvernementaux, la mise à jour et l'évaluation des projets de développement.

Les organismes régionaux de concertation et de développement

En plus d'assumer au plan administratif les responsabilités qui lui sont confiées par le ministre responsable du Développement régional en rapport avec la réalisation des conférences socio-économiques régionales et la signature des ententes-cadres, l'Office a pour mandat, en vertu de la nouvelle politique gouvernementale, de soutenir l'action des organismes régionaux de concertation et de développement oeuvrant dans l'ensemble des régions du Québec. Ces organismes regroupent les principaux intervenants régionaux oeuvrant dans divers secteurs d'activités (municipalités, commissions scolaires, associations patronales et syndicales, entreprises, organismes de développement, etc.).

Au terme du présent exercice financier, la majorité des CRD avaient déjà intégré les comités de suivi des conférences socio-économiques régionales ou s'apprêtaient à modifier leur statut pour se conformer à la nouvelle politique gouvernementale. Par l'entremise des conseils régionaux associés du Québec (CRDAQ), l'Office a entamé des négociations en vue de la signature prochaine de protocoles d'entente avec l'ensemble des nouveaux organismes régionaux de concertation et de développement.

En 1986-1987, les CRD ou organismes régionaux de concertation et de développement ont reçu les subventions suivantes:

Répartition des subventions de base et de la contribution de l'OPDQ aux fonds d'initiatives du milieu, 1986-1987

CRD ou organisme régional de concertation	Subvention de base	Fonds d'initiatives du milieu
Est-du-Québec	203 700	49 209
Saguenay—Lac-St-Jean	200 000	200 000
Québec	216 200	52 220
Mauricie—Bois-Francs—Drummond	200 000	50 000
Estrie	200 000	200 000
Lanaudière	200 000	200 000
Laurentides	200 000	50 000
Outaouais	200 000	50 000
Abitibi-Témiscamingue	201 100	50 000
Côte-Nord	208 600	55 571
Kativik	139 100	43 000
CRDAQ	100 000	
TOTAL	**2 268 700**	**1 000 000**

Au cours des prochaines années, avec la signature prévue de nouveaux protocoles d'ententes, les organismes régionaux de concertation et de développement seront entre autres amenés à:

— assurer, pour le compte des intervenants régionaux, les travaux reliés à la réalisation et au suivi des conférences socio-économiques régionales; à cet égard, dans le cadre d'un programme quadriennal, proposer avec les partenaires du milieu des axes de développement et négocier avec le gouvernement les projets qui seront retenus à chacune des ententes cadres de développment;

— assurer, pour le compte des intervenants régionaux, les travaux reliés à la réalisation et au suivi des conférences biennales régionales;

Les organismes régionaux de concertation et de développement seront en outre les porte-parole des aspirations régionales (avis, études, représentations sur des dossiers à caractère ponctuel, colloques, tables de travail ou toute autre forme de concertation et d'animation du milieu) et agiront comme organismes de soutien dans la mise en oeuvre de projets innovateurs.

Les principales activités en 1986-1987

En 1986-1987, deux sommets socio-économiques régionaux ont été tenus dans les régions des Laurentides (11 et 12 avril 1986) et de l'Outaouais (9 et 10 mai 1986). Lors de ces sommets, le gouvernement du Québec et les intervenants du milieu se sont engagés dans la réalisation de projets de développement pour une somme de 238 760 000 $.

Région des Laurentides

Le Sommet socio-économique des Laurentides a permis de dégager l'ordre de priorité de développement de la région dans chacun des secteurs d'activités suivants: agro-alimentaire, bois et papier, transports et communications, récréo-tourisme, industries culturelles, loisirs, équipement de transport et sous-traitance.

Cette concertation s'est traduite par des engagements financiers de 95 760 000 $, dont le tiers environ, soit 31 435 000 $, est assumé par le milieu. Ce résultat a été obtenu grâce à la collaboration soutenue du gouvernement du Québec et, tout au long de l'année, à la participation de nombreux intervenants régionaux du monde industriel, syndical, financier, coopératif, éducatif, social, culturel, agricole, forestier et touristique.

Région de l'Outaouais

Dans le cadre du Sommet socio-économique de l'Outaouais, 63 projets de développement ont été retenus dans les secteurs suivants: transports, haute technologie, forêt, santé et services sociaux, culture, tourisme et loisirs, agro-alimentaire et soutien au développement. La réalisation de ces projets nécessitera des investissements, de la part du gouvernement et du milieu, évalués à 143 000 000 $ répartis sur quatre ans.

Activités en préparation

En plus de ces deux événements majeurs, la Direction de la concertation a amorcé la préparation de cinq activités devant se tenir en 1987-1988: les conférences régionales de l'Abitibi-Témiscamingue et de la Montérégie, les biennales de l'Estrie et du Saguenay—Lac-Saint-Jean et la conférence sectorielle sur les PME.

Également, la Direction assume le fonctionnement de la Table sur l'industrie des véhicules et des pièces automobiles, qui réunit les principaux porte-parole de cette industrie au Québec, les représentants syndicaux, le ministre de l'Industrie et du Commerce, qui agit à titre de président, le ministre du Commerce extérieur, et le ministre délégué aux PME.

Direction des études et politiques régionales

Depuis quelques années, dans le but de bien remplir son rôle en matière de développement régio-

Gouvernement du Québec
Ministère du Conseil exécutif
Office de planification et de développement du Québec

Organisation administrative supérieure

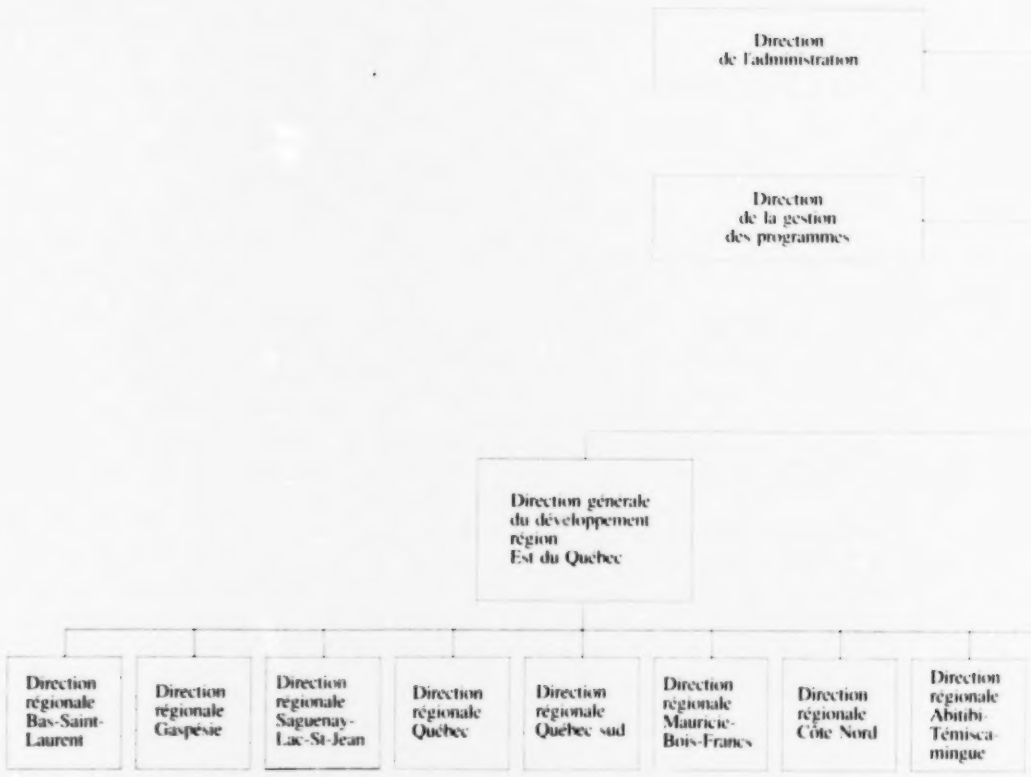

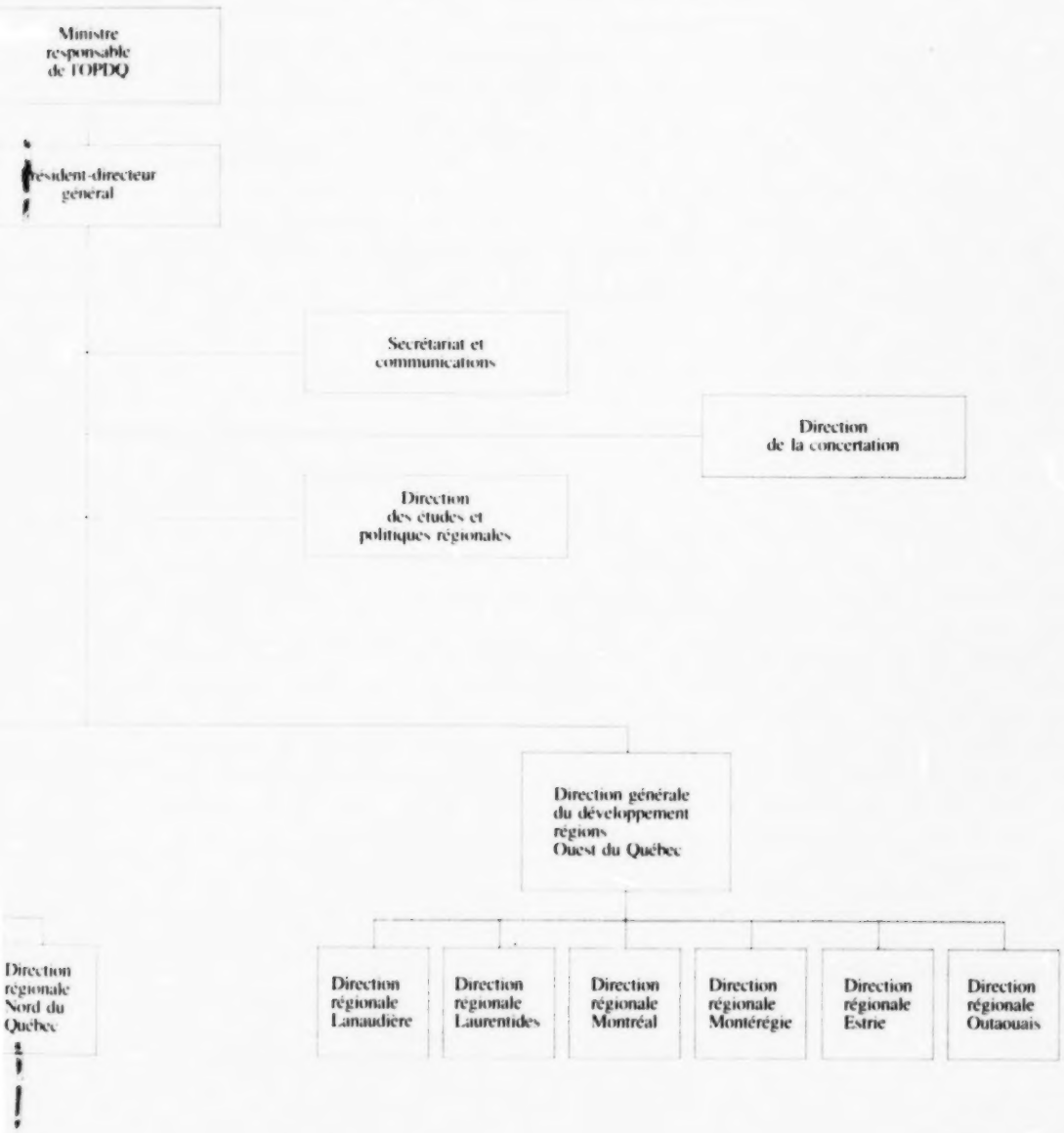
Ministre responsable de l'OPDQ
Président-directeur général
Secrétariat et communications
Direction de la concertation
Direction des études et politiques régionales
Direction générale du développement régions Ouest du Québec
Direction régionale Nord du Québec
Direction régionale Lanaudière
Direction régionale Laurentides
Direction régionale Montréal
Direction régionale Montérégie
Direction régionale Estrie
Direction régionale Outaouais

nal, l'OPDQ s'est doté d'une Direction des études et politiques régionales. Les mandats de cette Direction consistent, entre autres, à mieux connaître la réalité régionale au Québec, à explorer de nouvelles approches, à proposer de nouveaux outils de développement des régions et à évaluer l'impact de certaines interventions.

Au cours de l'année 1986-1987, trois recherches amorcées au cours de 1985-1986 ont franchi des étapes importantes, soit les projets de politiques concernant les milieux à économie simple, le développement technologique des régions et une évaluation des sommets socio-économiques régionaux.

Les milieux à économie simple

Les milieux à économie simple préoccupent particulièrement l'OPDQ puisque plus de 350 000 personnes vivent dans ces milieux. L'objectif de l'OPDQ est de trouver des moyens qui permettent de diversifier l'économie de ces territoires pour ainsi réduire leur vulnérabilité. Au cours de la dernière année, un projet de politique a été préparé et soumis à des discussions internes. Durant les prochains mois, cette politique sera complétée et elle fera l'objet d'une consultation élargie.

Le développement technologique des régions

Le développement technologique des régions est un autre sujet d'intérêt majeur pour l'OPDQ. Les postulats à la base de cette recherche sont que, d'une part, l'implantation des nouvelles technologies dans les régions est fondamentale pour la diversification de leur économie et que, d'autre part, celles-ci se diffusent difficilement. La recherche a pour objectif de trouver des moyens qui permettraient aux régions d'avoir un meilleur accès à ces technologies. Comme pour les milieux à économie simple, le développement technologique des régions a fait l'objet d'un avant-projet de politique qui a donné lieu à une consultation interne en 1986-1987. Après corrections, une consultation plus générale est prévue en 1987-1988.

Recherche sur les sommets socio-économiques régionaux

Les sommets socio-économiques régionaux occupent une place très importante dans les moyens privilégiés par le gouvernement du Québec pour favoriser le développement des régions. La décision du Conseil des ministres de juillet 1986 est venue préciser et renforcer ce moyen d'intervention. Dans ce contexte, l'OPDQ a jugé important de procéder à une recherche sur les premiers sommets socio-économiques dans le but de connaître leurs impacts sur le développement régional et de cerner l'évaluation des participants. À la suite d'une enquête auprès d'une quarantaine de participants, un rapport de recherche a été complété.

Indicateurs socio-économiques des régions

Parallèlement à ces recherches, d'autres travaux ont été exécutés par le personnel de la Direction des études et politiques. Parmi eux, un dossier sur l'évolution des principaux indicateurs socio-économiques a été amorcé sur la base des régions administratives. L'objectif est de permettre à l'OPDQ d'avoir une vision d'ensemble de la situation des régions tout en les comparant entre elles. Ce travail sera terminé au cours des prochains mois.

Les régions et le libre-échange

Depuis un an, la libéralisation possible des échanges entre le Canada et les États-Unis a donné lieu à plusieurs travaux de la part des ministères québécois. L'OPDQ s'intéresse également à ce dossier, car une libéralisation des échanges aurait des répercussions importantes sur l'évolution socio-économique des régions. Au cours de 1986-1987, la Direction a suivi ce dossier de très près afin justement d'être en mesure d'en évaluer les effets sur les différentes régions.

Projet d'entente fédérale-provinciale

Étant donné, d'une part, la volonté réciproque des gouvernements du Québec et du Canada d'accroître leur collaboration et, d'autre part, le nombre de dossiers mettant en cause des coûts financiers, une entente de développement régional a été envisagée entre le gouvernement du Québec et celui du Canada. Au cours de l'année, un dossier a été préparé à cette fin.

Toujours dans le cadre d'une collaboration entre les deux gouvernements, des représentants de l'Office de planification et développement du Québec ont participé au comité de travail dirigé par le ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu concernant le Programme fédéral de développement des collectivités.

Les bilans régionaux

En ce qui concerne les interventions visant la connaissance régionale, la Direction des études et politiques a coordonné la préparation des bilans régionaux de l'Abitibi-Témiscamingue, de la Côte-Nord et de la Mauricie — Bois-Francs.

Enfin, en ce qui a trait aux statistiques, l'OPDQ a appuyé l'initiative prise par le Bureau de la

statistique du Québec en contribuant à la publication de répertoires portant sur les différentes régions.

Secrétariat et communications

Rôle du Secrétariat

Le Secrétariat de l'OPDQ assure le secrétariat de la Régie interne de l'Office et le suivi des décisions. Il coordonne les relations interministérielles de l'organisme et est responsable des relations avec ses différentes clientèles. Le Secrétariat assume également la responsabilité du Service des communications. Il est aussi responsable de l'accès à l'information dans l'organisme; ce mandat lui est confié en regard de l'application de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., C. A-2.1).

Relations publiques

Sous la responsabilité du secrétaire de l'Office, le Service des communications a eu pour principales préoccupations en cours d'année d'assurer la visibilité de l'OPDQ en tant qu'organisme voué au développement régional et dont les activités principales visent un même objectif: celui d'établir une véritable association entre les régions et le gouvernement du Québec.

Les activités de communication, principalement en ce qui a trait aux expositions, ont été marquées par la participation conjointe de l'Office et des Conseils régionaux de développement associés du Québec (CRDAQ) au Salon Le Monde des Affaires de Montréal. Présenté sous la thématique: « Les régions, au coeur du développement », le stand conjoint OPDQ-CRDAQ a été un excellent véhicule pour illustrer le partenariat qui se manifeste entre les promoteurs du développement économique dans chacune des régions et le gouvernement du Québec.

Dans cette même optique, lors de sa participation au Salon de la PME à Montréal, l'OPDQ a mis, à l'intérieur de son kiosque, des espaces à la disposition d'entrepreneurs ayant bénéficié de l'aide financière du PECEC.

En matière d'information et de publicité auprès de ses clientèles-cibles, le Service des communications a publié une brochure institutionnelle intitulée « l'OPDQ, pour le développement des régions ». Cette brochure dresse un portrait général des objectifs et des mandats poursuivis par l'Office et présente les deux programmes d'aide financière de l'organisme.

Le Service des communications a également mis à la disposition de ses interlocuteurs régionaux un nouveau feuillet d'informations: « L'OPDQ vous informe », publié sporadiquement dans le but de rendre compte des décisions gouvernementales touchant le développement des régions et de donner un aperçu des activités que réalise l'OPDQ.

Par ailleurs, afin de faire connaître à une plus vaste clientèle le rôle de l'OPDQ et ses deux programmes d'aide financière, le FDR et le PECEC, des annonces publicitaires et des publi-reportages ont été insérés en cours d'année dans divers médias d'information régionaux.

La promotion et l'information relatives à ces deux programmes d'aide financière ont également été assurées par la production de communiqués de presse touchant un nombre important de projets financés par l'OPDQ.

Le Service des communications a par ailleurs été associé de très près à l'organisation de nombreuses conférences de presse qui ont porté sur l'annonce de politiques de développement régional et de projets financés dans le cadre des deux programmes.

De plus, le Service des communications a contribué à la tenue et à l'animation d'une activité de communication interne: les mini-conférences qui, présentées à intervalles réguliers et enregistréees sur vidéo, ont permis à des représentants de l'Office ayant assisté à des colloques ou à des congrès de présenter leurs exposés aux effectifs de l'Office intéressés par les différents sujets.

Enfin, le Service des communications a été appelé à fournir un soutien logistique à divers organismes reliés au développement régional en ce qui concerne l'élaboration de stratégies particulières de communication. Entre autres, il a contribué de façon importante à l'organisation d'un colloque ayant pour thème: « L'entrepreneurship au Québec, plus que jamais une force », colloque tenu sous la responsabilité de la Fondation de l'entrepreneurship du Québec en janvier 1987 au Palais des Congrès de Montréal.

Édition

Au cours de l'exercice 1986-1987, le Service des communications a publié les documents suivants:

— Bilan socio-économique: Nord-du-Québec, par Ginette Tremblay et Luc Bérard. Québec, OPDQ, 1986, VIII, 39 p.

— Bilan socio-économique 1984: Mauricie — Bois-Francs, par Monique Duhamel. Québec, OPDQ, 1986, VI, 24 p.

— OPDQ: Pour le développement des régions, par le Service des communications. Québec, OPDQ, 1986, 12 p.

— Répertoire des publications de l'Office de planification et de développement du Québec, par le Service des communications. Québec, OPDQ, 1986, VI, 36 p.

— Bilan socio-économique: Nord-du-Québec, par Ginette Tremblay et Luc Bérard, english version. Québec, OPDQ, 1986, XI, 106 p.

— Bilan socio-économique: Côte-Nord, par Ginette Tremblay et Yves Cartier. Québec, OPDQ, 1986, VI, 35 p .

— Bilan socio-économique 1986: Abitibi-Témiscamingue par Yannick Routhier. Québec, OPDQ, 1987, VI, 24 p.

Direction générale du développement des régions

La Direction générale du développement des régions assume la direction, la coordination et l'harmonisation des actions des directions régionales de l'Office tout en assurant un lien administratif entre le bureau du président-directeur général et ces dernières.

Aussi, elle maintient des liens étroits et continus avec l'ensemble de ses directions centrales et les autres partenaires gouvernementaux afin d'assurer une meilleure coordination institutionnelle et interministérielle.

Partage des responsabilités

Dans le cadre du nouveau Plan d'organisation administratif supérieur (POAS), le territoire québécois a été scindé en deux grandes unités: la Direction générale du développement, régions Est et la Direction générale du développement, régions Ouest (voir organigramme). Le partage des régions s'est effectué en tenant compte de l'importance de la grande région de Montréal, de la région de la Capitale et des affinités naturelles des régions entre elles; exemple: Abitibi — Témiscamingue, Saguenay — Lac-Saint-Jean, Côte-Nord. Par ce nouveau partage de responsabilités, le président-directeur général dispose des services de deux adjoints supervisant l'ensemble des interventions opérationnelles de l'Office dans les régions.

Ces modifications au partage des responsabilités s'inscrivent dans la volonté de l'institution de fournir un support accru au développement des régions du Québec, base fondamentale de son action.

Chapitre 3: Activités des directions régionales

Est-du-Québec

Dans l'Est-du-Québec, tant dans le Bas-Saint-Laurent qu'en Gaspésie, les activités ont principalement été axées sur:

— l'amélioration de la connaissance régionale;

— la coopération et la consultation avec le milieu au sujet des divers projets de développement;

— la coordination des actions gouvernementales et para-gouvernementales par la participation à de nombreux groupes de travail;

— l'administration, en collaboration avec les partenaires gouvernementaux et le milieu, des deux programmes de l'OPDQ.

Connaissance du milieu régional

L'OPDQ assume déjà, en région, le leadership du Comité d'approbation des projets du programme PECEC, du Comité de suivi des projets d'Hydro-Québec, de même qu'une présence significative, en tant qu'organisme-ressource, au sein du Comité consultatif sur les impacts environnementaux et de plusieurs comités d'adaptation de la main-d'œuvre. À ces groupes de travail se sont ajoutés, en cours d'année, les rencontres du Comité du bilan scientifique régional (dont le rapport final a été déposé à la fin de 1986) et le Comité des résidus de cèdre. De plus, l'OPDQ a été appelé à jouer un rôle important dans le cadre des travaux du Comité de développement de la réserve amérindienne de Restigouche et du Comité de développement de la zone périphérique du Parc du Bic. Enfin, outre les nombreuses demandes de renseignements sur les statistiques régionales, l'OPDQ a produit deux textes-synthèses sur l'évolution socio-économique régionale depuis 1984, a participé à deux rencontres avec les étudiants de la maîtrise en développement régional de l'UQAR et a effectué un travail de mise à jour des données statistiques régionales pour le Comité du bilan scientifique.

Activités de concertation

La concertation avec les organismes du milieu s'est traduite par une participation soutenue aux réunions, entre autres, de l'Association des agents de développement économique (ADEQ), du Comité de supervision de l'étude de faisabilité du Centre d'interprétation maritime de Pointe-au-Père et du Conseil de la culture (plan de développement des équipements culturels).

L'étape préliminaire à la tenue de deux sommets économiques, l'un pour la Gaspésie — Îles-de-la-Madeleine et l'autre pour le Bas-Saint-Laurent, a nécessité de la part du personnel des deux bureaux régionaux de l'Office, plusieurs rencontres avec des représentants et des leaders de ces territoires. Ainsi, en Gaspésie, l'Office a été présent à la table sectorielle des pêches, alors que, dans le Bas-Saint-Laurent, la direction régionale a appuyé concrètement la mise en place d'une nouvelle structure de concertation régionale mieux adaptée en vue de la tenue du sommet socio-économique de 1988. Cette nouvelle structure vient se substituer au Conseil régional de développement de l'Est du Québec.

Gestion régionale des programmes

Fonds de développement régional

L'année 1986-1987 a été très active pour les deux directions régionales de l'Est-du-Québec puisque 39 projets ont reçu une aide globale de plus de 2,4 M $.

Parmi les projets subventionnés, il convient de mentionner:

— l'Aquarium des Îles (Hâvre-Aubert, Îles-de-la-Madeleine)

— l'établissement d'un centre de recherche sur l'industrie de la tourbe (Rivière-du-Loup)

— la diversification des activités au camp Canawish par l'achat de nouveaux bâtiments (Rivière-Ouelle)

— le projet pilote de pré-traitement d'eaux usées industrielles (Cabano)

— le perfectionnement d'une bouée électronique dotée d'un système d'acquisition de données adapté au milieu marin (Rimouski)

Programme expérimental de création d'emplois communautaires

En 1986-1987, le PECEC a contribué pour près de 850 000 $ à l'implantation, à la stabilisation et à l'expansion d'une vingtaine d'entreprises régionales. Cette aide financière, en plus de prévoir la

création d'au-delà de 300 emplois a aussi permis de générer des investissements totaux de près de 6,5 M $.

Parmi les projets qui retiennent l'attention, il convient de souligner:

— l'acquisition d'une presse offset par l'Imprimerie de la Baie-des-Chaleurs, ce qui en fait l'entreprise la plus importante de la région dans ce domaine (siège social: Carleton; installations à New-Richmond);

— la fabrication de clôtures en cèdre par l'entreprise CLO-PER-VAL grâce à un procédé unique mis au point par le CRIQ (Lac-au-Saumon);

— la fabrication, par l'entreprise MODE EZE, de vêtements adaptés pour les personnes handicapées et en soins prolongés (Baie-des-Sables);

— la modernisation et l'expansion de la scierie Causap (Causapscal).

Saguenay — Lac-Saint-Jean

La Direction régionale du Saguenay — Lac-Saint-Jean est étroitement liée à la communauté régionale et entretient des relations constantes avec les agents régionaux et locaux du développement. Elle joue ainsi un rôle de soutien auprès des entrepreneurs privés, publics ou communautaires. Au cours de 1986-1987, de nombreuses réunions ont eu lieu aux quatre coins du vaste territoire, tantôt pour conseiller les intervenants et les guider dans leurs démarches, tantôt pour les entretenir du rôle de l'OPDQ et de l'État. Des conférences et causeries ont été présentées à cet effet devant des gens d'affaires, des intervenants municipaux et des étudiants.

Connaissance du milieu régional

La Conférence administrative régionale a été active à travers plusieurs comités spéciaux. En plus du Comité d'approbation de projets du PECEC, l'OPDQ a présidé le Comité du plan régional touristique, récréatif et culturel, a oeuvré au Comité responsable du plan de mise en valeur du lac Saint-Jean et de sa zone riveraine, a siégé au Comité de l'entente sur le développement de la zone périphérique du parc du Saguenay. Dans tous les cas, la concertation interministérielle s'est étendue aux représentants du milieu régional. Les préfets et coordonnateurs de schéma des MRC, et les présidents et directeurs généraux de conseils sectoriels régionaux ont en effet participé aux grandes opérations de planification.

Plus particulièrement, les activités de la direction régionale se sont inscrites dans la foulée du Sommet de 1984 de première génération, en collaboration étroite avec le Conseil régional de concertation et de développement (CRCD).

Gestion régionale des programmes

Fonds de développement régional

Seize projets ont impliqué une participation totale de 2,3 M $ du Fonds de développement régional au cours de l'année. La participation du FDR représente en moyenne 37 % du coût total des projets. Ces interventions ont généré des investissements totaux dépassant 5,9 M $. Les partenaires du milieu ont investi 1,7 M $, soit 30 % du coût des projets, représentant l'équivalent des mises de fonds des autres ministères concernés, tant québécois que fédéraux.

Le Jardin zoologique de Saint-Félicien, la vieille pulperie de Chicoutimi, la zone périphérique du parc du Saguenay et la mise en place d'un laboratoire de conception assistée par ordinateur à l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC) sont des exemples significatifs de projets subventionnés par l'OPDQ.

Programme expérimental de création d'emplois communautaires

Le PECEC, avec 962 400 $ en subventions, prévoyait créer 178 emplois répartis dans onze projets approuvés. Par ailleurs, plusieurs autres promoteurs ont pu bénéficier du soutien des analystes de l'OPDQ.

Il faut mentionner en outre la mise en oeuvre en cours d'année du projet de scierie par la coopérative forestière de Petit-Paris, à Saint-Ludger-de-Milot. Ce projet a nécessité des investissements totaux de 5 M $ dont 550 000 $ en provenance du PECEC, contribuant ainsi à générer plus de soixante-dix emplois, tant à l'usine qu'en forêt.

La saturation de certains marchés traditionnels et l'émergence de sociétés régionales d'investissements, telle la Société en commandite pour la création d'entreprises (SOCCRENT), contribuent de plus en plus à la présentation, dans le cadre du programme PECEC, de projets innovateurs. Certains de ces projets, par exemple Microspray d'Alma et la Société d'expertise et d'analyse chimique de Chicoutimi, sont significatifs à cet égard.

Québec

Connaissance du milieu régional

La Direction régionale de Québec a dressé, en 1986-1987, un bilan socio-économique de la grande région de la Capitale (03) qui sera publié à l'autom-

ne 1987. Ce document fait le point sur les principales variables de l'économie régionale et tente de dégager les tendances les plus significatives. Il contient aussi des informations sur les aspects démographiques et sociaux des milieux urbains et ruraux de toute la région.

L'année qui se termine coïncide avec l'adoption des schémas d'aménagement des seize municipalités régionales de comté (MRC) de la région, qui sont une source d'informations très importante. La Direction régionale a donc entrepris le traitement de ces informations qui peuvent constituer la base d'une problématique d'ensemble de la région.

La collaboration du bureau régional à des travaux plus spécifiques tels que le bilan scientifique de la région, sous la responsabilité du Conseil de la science et de la technologie, et la stratégie de développement de certaines MRC ont complété notre contribution à la connaissance du milieu régional.

Activités de concertation

Sur le plan de la coordination interministérielle, l'OPDQ a surtout travaillé, en 1986-1987, à jeter les bases d'une conférence administrative régionale (CAR) pour la région de Québec. À cette fin, deux réunions ont regroupé treize ministères et organismes gouvernementaux. Il y a eu consensus autour des grands objectifs d'une CAR et l'on a amorcé la concertation administrative nécessaire à la poursuite des projets et programmes de développement de la région.

Par ailleurs, en 1986-1987, des projets intégrés de développement, fruit d'une concertation des intervenants du milieu, ont été présentés au gouvernement, notamment dans Bellechasse, Portneuf, l'Islet et dans l'agglomération de Québec. La Direction régionale a également assuré les liens avec le Conseil régional de développement de la région de Québec soit pour des échanges d'informations, l'établissement de priorités de développement ou le soutien à certains projets. Enfin, d'autres corporations axées sur le développement, notamment les commissariats industriels, ont constitué des interlocuteurs importants dans la réalisation des mandats de concertation de la Direction régionale.

Gestion régionale des programmes

Fonds de développement régional

Au cours de l'exercice 1986-1987, trente-neuf projets de développement ont reçu un appui financier du FDR pour une somme totale de 3,8 M $. De même, les ministères gouvernementaux ont contribué à la réalisation de ces projets pour une somme de 2,5 M $ et les intervenants du milieu y ont injecté un montant de tout près de 8 M $.

La poursuite des interventions du FDR dans le cadre de l'entente sur le Vieux-Québec est un bel exemple de projet intégré réalisé en collaboration avec les partenaires gouvernementaux et le milieu. D'ici 1990, environ 15,0 M $ (OPDQ, ministère des Affaires culturelles et ville de Québec à parts égales) auront été affectés à la restauration, aux infrastructures et à la rénovation du Vieux-Québec. Ces subventions génèrent des investissements privés qui dépassent largement les investissements gouvernementaux. Déjà le visage du Vieux-Québec et de sa périphérie, comme en font foi les travaux de la Place d'Youville, présente une physionomie renouvelée.

Également, dans le domaine du développement rural, le FDR intervient auprès de trois commissariats industriels de la région pour leur permettre d'engager un agent de développement rural. Plusieurs entreprises voient le jour dans les milieux ruraux grâce, entre autres, aux interventions des commissariats industriels.

Le Fonds de développement régional a aussi permis la réalisation de certains projets d'aménagement ou de mise en valeur de sites touristiques et patrimoniaux. À cet égard, la MRC de L'Islet, qui préparait depuis deux ans un plan d'intervention avec l'aide de l'OPDQ, a vu progresser les dossiers du Musée maritime Bernier, de la Seigneurie des Aulnaies et des circuits appalachiens.

Programme expérimental de création d'emplois communautaires

D'ici quelques mois, le Programme expérimental de création d'emplois communautaires atteindra ses dix ans d'opération et le Comité d'approbation des projets de la région 03 a tenu en mars dernier sa cinquantième réunion. Les sept ministères membres de ce comité et la Direction régionale de l'OPDQ ont profité de l'occasion pour faire le point sur l'impact régional de ce programme.

En 1986-1987, le programme PECEC prévoyait créer 407 emplois permanents. L'exercice se terminant le 31 mars 1987 a permis d'octroyer 2,1 M $ en subventions dans des projets totalisant des investissements de près de 12 M $.

Le souci de développement des communautés locales, bien présent dans les objectifs du PECEC, s'est traduit dans la région par une aide financière plus élevée dans l'ensemble des sous-régions que dans la zone métropolitaine, soit environ 30 projets sur un total de 47.

Les secteurs d'intervention du PECEC n'ont pas spécialement été modifiés dans la région au cours de l'année. La direction a continué à privilégier la réalisation de projets innovateurs, notamment dans les domaines du plastique, des équipements de sport et des articles en acier inoxydable.

Mauricie — Bois-Francs

Les principaux rôles de la Direction régionale s'articulent autour de deux axes majeurs celui de la planification et celui du développement. L'axe de la planification vise surtout la connaissance du milieu régional par la réalisation de recherches et la participation de la Direction régionale à des comités d'étude, colloques et toute activité permettant la concertation, que ce soit au niveau gouvernemental ou avec les agents socio-économiques de la région. Quant à l'axe du développement, il repose principalement sur la gestion des deux principaux programmes, le Fonds de développement régional et le Programme expérimental de création d'emplois communautaires.

Connaissance du milieu régional

La Direction régionale a assuré la diffusion du bilan socio-économique qu'elle a réalisé et dont les principales données statistiques concernent les années 1982-1984. Elle a participé à des activités permettant une connaissance plus approfondie des secteurs potentiels de développement tel celui de la récupération de matières secondaires recyclables. De même, la Direction a participé au colloque sur le développement socio-communautaire de Victoriaville et a été associée financièrement, et par sa participation, au comité de gestion du Plan de développement touristique régional pour le Coeur-du-Québec, dont le rapport a été déposé en juin 1986.

Par ailleurs, la conférence administrative régionale (CAR), présidée par le Directeur régional, a travaillé entre autres sur des dossiers multisectoriels tels la récupération de matières secondaires recyclables et le dépôt des schémas d'aménagement.

Gestion régionale des programmes

Fonds de développement régional

Le Fonds de développement régional a permis d'appuyer le financement de 15 nouveaux projets pour un montant de plus de 1,7 M $ en subventions. Ces projets ont généré des investissements totaux de 4,4 M $. La réalisation de ces projets touche différents secteurs d'activités tels ceux du loisir, de la culture, du développement industriel, de la mise en valeur des zones rurales et du développement socio-communautaire.

Parmi les interventions du FDR, il faut souligner:

— la mise en valeur du lac Saint-Pierre, par la désignation avec les promoteurs et le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, de différents projets récréo-touristiques jugés prioritaires pour le développement de ce site unique et important pour la région;

— la réalisation d'une étude d'évaluation des concepts muséologiques pour le futur Musée de la tradition et de l'évolution qui sera mis en place à Trois-Rivières;

— l'élaboration du catalogue de la Collection Robert-Lionel Séguin, richesse culturelle inestimable et pouvant constituer la pierre d'assise du futur musée de Trois-Rivières;

— la mise en place du Centre de création d'entreprises de Grand-Mère.

Programme expérimental de création d'emplois communautaires

Le Programme expérimental de création d'emplois communautaires (PECEC) a été associé à la réalisation de 17 projets pour des subventions totalisant plus de 1 M $. La réalisation de ces projets a entraîné des investissements totaux de 6,7 M $. Les promoteurs prévoient la création de près de 300 emplois permanents.

Le programme PECEC a financé des projets dans les divers secteurs de l'activité économique. Parmi les principaux, il faut noter:

— Champignons Saint-Léon inc., de Saint-Léon

— Complexe serricole Drummond inc., de Drummondville

— Atelier de couture R.S. Canada ltée, de Victoriaville

— Récupération Bois-Francs inc., de Victoriaville

— Les Récupérateurs de Normandie inc., de Saint-Tite

Estrie

Connaissance du milieu régional

L'Estrie regroupe sept MRC (Coaticook, Le Haut-Saint-François, Le Granit, Memphrémagog, L'Or-Blanc, Sherbrooke et Le Val-Saint-François) totalisant 126 municipalités pour une population de 262 000 personnes.

Son relief appalachien entrecoupé de nombreux plans d'eau lui confère un potentiel touristique depuis longtemps mis en valeur pour la pratique d'activités récréatives et touristiques, hiver comme été. Également, sa situation limitrophe aux États du Vermont, du New Hampshire et du Maine de même que sa proximité relative des régions de Montréal et de Québec placent l'Estrie dans une position stratégique relativement au nord-est américain.

L'économie est particulièrement caractérisée par une large gamme industrielle. En effet, 18 des 20 secteurs manufacturiers établis par le ministère de l'Industrie et du Commerce y sont représentés. Plusieurs centres urbains sont cependant tributaires d'une seule activité manufacturière. C'est pourquoi l'OPDQ-Estrie contribue activement, avec les organismes du milieu, à la diversification des activités économiques de la région, surtout à la périphérie.

Enfin, forte de la récente reconversion de son économie et sous l'impulsion des initiatives de ses principaux corps intermédiaires, l'Estrie s'est nettement engagée dans le développement de la haute technologie, soit la micro-électronique.

Activités de concertation

La Direction régionale de l'Estrie a organisé diverses rencontres avec les représentants des ministères et organismes gouvernementaux en région afin de canaliser les efforts de chacun dans la réalisation des projets mis de l'avant par le milieu dans le cadre de la Conférence biennale faisant suite à la tenue du Sommet. Dans cet esprit de concertation, les ministères et organismes ont été sollicités pour donner leur avis et traiter des projets les concernant.

L'année 1986-1987 a principalement été marquée par la préparation de la Conférence biennale de l'Estrie prévue en avril 1987. Cette conférence, qui s'inscrit dans le cadre de la nouvelle politique de développement régional du gouvernement du Québec, a été la première à se tenir au Québec. À cette fin, la Direction régionale de l'Estrie s'est associée à l'Assemblée de concertation et de développement de l'Estrie (ACDE) pour la formation du Comité de gestion et l'analyse des projets susceptibles d'être soumis dans le cadre de la biennale.

Le consensus, condition essentielle à la réalisation de la Conférence biennale, a été obtenu à la suite de plusieurs rencontres entre les parties, soit trois journées (les 9, 13 et 16 mars 1987) de prénégociation avec les promoteurs et deux journées (les 20 et 23 mars 1987) avec les Directions régionales, en présence du Comité de gestion.

Les consultations menées lors de la phase préparatoire de la conférence permettaient déjà de reconnaître un certain nombre de priorités en fonction des objectifs suivants:

— compléter les infrastructures de la Station touristique Magog-Orford;

— consolider de façon significative la vocation technologique de l'Estrie, en particulier en micro-électronique;

— établir le cadre de règlement des grands projets culturels estriens;

— accentuer la relance économique des territoires périphériques les moins favorisés.

Cette conférence sera l'occasion pour le gouvernement et le milieu estrien de consolider le développement amorcé, de stimuler le partenariat privé et public et de mettre en place les jalons pour le règlement des grands dossiers culturels de l'Estrie.

Gestion régionale des programmes

Fonds de développement régional

Le Fonds de développement régional en Estrie a financé 17 projets pour un montant de plus de 1,3 M $ suscitant des investissements globaux de près de 4,4 M $.

Dans l'ensemble, les interventions du FDR ont permis de diversifier l'assise industrielle de la région, de consolider le développement de la haute technologie et de soutenir le développement des zones périphériques. À titre d'exemple, il faut mentionner:

— le Sommet socio-économique de l'Or Blanc (279 000)

Dans le cadre du Sommet socio-économique de L'Or-Blanc, une somme de près de 279 000 $ provenant du FDR a été retenue pour assurer une diversification des activités économiques de cette MRC. Voici quelques exemples de projets appuyés par le FDR:

— Commissaire adjoint en milieu rural pour une période de 2 ans 53 000 $;

— Camp musical d'Asbestos 60 000 $;

— Auberge de L'Or-Blanc 110 000 $;

— les motels industriels (967 500 $)

La Direction régionale a été associée aux intervenants respectifs de Coaticook, Lac-Mégantic et Bromptonville pour la construction de motels industriels afin d'encourager l'entrepeneurship régional.

— l'embauche de commissaires adjoints en milieu rural (111 000 $)

Les MRC du Haut-Saint-François, du Granit et du Val-Saint-François ont reçu un appui financier de l'Office pour l'embauche d'un commissaire adjoint en milieu rural, afin d'assurer une utilisation intégrée et plus complète des ressources de ce milieu.

Programme expérimental de création d'emplois communautaires

Le Comité d'approbation des projets du PECEC a autorisé une aide financière de 856 000 $ pour la réalisation de dix-neuf projets qui ont généré des investissements globaux de près de 5,5 M $ et devraient créer 197 emplois permanents.

À titre d'exemple, Les Préfabrications Poly Kit Canada inc., situé à Magog, a mis sur le marché un concept de fabrication de balcons qui aura un impact important dans l'industrie de la construction (subvention 45 042 $, investissements totaux: 380 000 $).

Montréal

Les activités de la région de Montréal ont été orientées vers la réalisation de trois objectifs, soit l'amélioration de la connaissance régionale, la concertation régionale et la coordination des activités gouvernementales. Ceci a permis de contribuer à l'avancement de certains grands dossiers de la région de Montréal: Comité pour la relance de l'économie et de l'emploi de l'Est de Montréal (CREEEM), Vieux-Port de Montréal, délimitation d'une zone d'entreprise dans l'Est de Montréal, Sommet socio-économique de la ville de Montréal, dossiers internationaux, etc.

Connaissance du milieu régional

Parmi les activités les plus significatives, il faut souligner:

— l'élaboration d'un portrait socio-économique de l'Est de Montréal: ce dossier d'une centaine de pages a été rendu public au cours de l'année 1986-1987. Réalisé à la demande du Comité pour la relance de l'économie et de l'emploi de l'Est de Montréal (CREEEM), il couvre les différents aspects démographiques, économiques et spatiaux de cette partie de l'île de Montréal. Il comprend également une présentation des principaux organismes oeuvrant dans l'Est ainsi qu'une synthèse des différents programmes et services gouvernementaux.

— l'étude et l'analyse de certains dossiers internationaux pour le Sommet socio-économique de la ville de Montréal et le suivi du rapport Picard sur le développement économique de Montréal (la Cité internationale, la Cité du cinéma, les Centres financiers internationaux, l'Institut international des transports, etc.);

— une analyse du rapport Picard et une comparaison des recommandations de ce rapport avec les éléments de consensus du Sommet socio-économique de la ville de Montréal;

— un avis sur la proposition d'étude de l'INRS-urbanisation concernant la restructuration de l'économie montréalaise;

— une proposition de la délimitation d'une zone d'entreprise dans l'Est de l'île de Montréal;

— une réflexion sur le développement local et communautaire à partir du suivi et de l'évaluation de l'expérience-pilote des trois Corporations de développement économique et communautaire, soit Pointe-Saint-Charles, Centre-Sud et Hochelaga-Maisonneuve;

— la poursuite de la mise à jour des éléments d'information susceptibles d'apparaître dans le bilan socio-économique publié périodiquement par l'OPDQ.

Activités de concertation

Dans le cadre de ses activités de concertation, la Direction régionale a:

— assuré la coordination entre les ministères et le suivi des engagements et des consensus issus du Sommet socio-économique de la ville de Montréal tenu en juin 1986. À cet égard, la Direction régionale représente le gouvernement du Québec au Comité de coordination des agents du milieu présidé par le CIDEM (Comité des initiatives et de développement économique de Montréal);

— assumé le secrétariat exécutif du Comité pour la relance de l'économie et de l'emploi de l'Est de Montréal (CREEEM). Ce comité, créé en avril 1986 par les gouvernements du Canada et du Québec, regroupe des représentants des milieux gouvernementaux, municipaux, patronaux et syndicaux. Il a pour mandat d'établir un diagnostic précis de la situation de l'Est de Montréal et de formuler des recommandations et des plans d'actions aux milieux concernés. Une consultation interministérielle a débuté sur les recommandations issues du milieu;

— participé aux réunions du Conseil d'administration du Vieux-Port de Montréal;

— présidé et assuré le secrétariat du Comité interministériel sur le Vieux-Port de Montréal. Ce comité a pour mandat d'étudier une éventuelle

participation du gouvernement du Québec à l'aménagement du Vieux-Port;

— participé aux travaux d'analyse en vue de la mise en place du Secrétariat à la promotion d'activités internationales.

Coordination interministérielle

La Direction régionale a présidé quatre rencontres des directeurs régionaux des ministères portant sur les sujets suivants:

— le dossier du CREEEM;

— la délimitation de la zone d'entreprise de l'Est de Montréal;

— le Sommet socio-économique de la ville de Montréal;

— les grands dossiers de développement de Montréal;

— la programmation du FDR;

— le suivi des activités du PECEC.

Gestion régionale des programmes

Fonds de développement régional

Un montant de 531 000 $ a été accordé pour financer quatre projets dans la région. La réalisation de ces projets a généré des investissements totaux de 1 043 000 $.

L'Organisation des Nations-Unies (ONU) a décrété 1987 « l'Année internationale du logement et des sans-abri ». C'est dans ce contexte que le projet « l'Auberge communautaire du Sud-Ouest » a pu voir le jour, grâce à une participation financière provenant du FDR. Cette auberge pourra accueillir 21 jeunes sans-abri pour des séjours de trois jours à un an. De plus, ces jeunes recevront l'encadrement nécessaire leur permettant de mieux s'insérer dans la société.

Le Fonds a aussi subventionné, conjointement avec le gouvernement fédéral, la mise sur pied d'un « Centre d'entreprise jeunesse ». Ce projet, dû à l'initiative du YMCA de Montréal, a pour but la création d'emplois pour les jeunes.

Programme expérimental de création d'emplois communautaires

Le Comité d'approbation de projets (CAP) du programme PECEC a accepté 36 projets pour lesquels des subventions totalisant 2 812 400 $ ont été accordées. Ces subventions ont suscité des investissements de plus de 22 M $ et devraient créer 530 emplois permanents.

Certains projets ont un impact important sur le développement socio-économique de la région et du Québec puisque leur production sera exportée presque totalement vers les États-Unis.

Deux de ces projets sont situés dans l'Est de Montréal, secteur qui a fait l'objet d'une étude particulière ayant pour objectif la relance de l'économie et de l'emploi (CREEEM).

L'OPDQ a également accordé une subvention en 1986-87 au montant de 650 000 $ destinée au fonctionnement et au Fonds régional d'investissement de corporations de développement économique et communautaire (CDEC) dans trois quartiers défavorisés de Montréal, soit Pointe-Saint-Charles, Centre-Sud, et Hochelaga-Maisonneuve. Les CDEC ont pour objectif de créer des emplois pour les résidents de ces quartiers où les taux de chômage et d'assistance sociale sont très élevés. À la fin de 1986, grâce à un bon soutien technique et au Fonds d'investissement régional, 94 entreprises existantes ou en démarrage ont créé 126 emplois. Cette aide financière de l'OPDQ s'inscrit dans le cadre d'une expérience-pilote.

Laurentides et Lanaudière

L'année 1986-1987 a été marquée par la réalisation d'un programme d'activités orienté vers les suivis de la Conférence socio-économique des Laurentides tenue au mois d'avril 1986. À la suite de l'élaboration du rapport du sommet de cette conférence, l'accent a été mis sur la coordination entre les ministères pour assurer le démarrage des projets issus du sommet, ainsi que sur la concertation avec les intervenants régionaux via le Conseil de développement des Laurentides.

Connaissance du milieu régional

Laurentides

Dans le cadre de la Conférence socio-économique, la Direction régionale a publié un état de la situation des Laurentides.

La Direction régionale a également apporté sa contribution à des dossiers à caractère économique et à forte incidence sur le développement régional; le dossier de la fermeture de GM a fait l'objet d'une attention particulière. Cette réflexion s'est d'ailleurs concrétisée par la réalisation d'une étude d'impact de la fermeture de GM sur certaines municipalités des Laurentides, étude financée en partie par l'Office et réalisée par des intervenants du milieu.

De même, un travail d'analyse régionale et inter-régionale sur le dossier de la sous-traitance a été entrepris au cours de l'année.

Par ailleurs, la Direction régionale a poursuivi la réflexion sur certains dossiers économiques régionaux: les filières de production, la problématique d'une région en périphérie immédiate de Montréal et l'impact économique du loisir.

Lanaudière

L'année financière 1986-1987 a constitué pour Direction régionale de Lanaudière la première année complète d'existence. Celle-ci a donc été principalement caractérisée par la prise en charge accrue de la gestion des programmes administrés par l'OPDQ et par la consolidation de sa présence dans la région. Aussi, afin d'être en mesure de répondre adéquatement à sa clientèle et de mieux réaliser ses mandats, la Direction régionale a plus que doublé ses effectifs au cours de l'année, passant de trois à sept personnes.

Au chapitre de la connaissance du milieu régional, les principales actions réalisées ont été les suivantes:

- élaboration d'un répertoire des intervenants régionaux;
- recherche et inventaire de documents portant sur la région;
- inventaire des effectifs du gouvernement du Québec dans la région;
- affectation d'une personne à plein temps à la réalisation d'un premier bilan socio-économique régional.

Activités de concertation

Laurentides

Au lendemain de la conférence socio-économique régionale des Laurentides, la Direction régionale a mis l'accent sur la coordination interministérielle et la concertation gouvernement-milieu via le Conseil de développement des Laurentides, non seulement pour la concrétisation des engagements du sommet, mais également pour la mise sur pied de mécanismes permanents d'échange visant la mise à jour des orientations régionales de développement.

En ce qui touche la concertation gouvernement-milieu, l'action de la Direction régionale a porté principalement sur les aspects suivants:

— Plan de développement touristique des Laurentides

La Direction régionale a fourni les services d'un professionnel dans le cadre des travaux du comité de gestion relatif à l'élaboration du plan touristique régional, sous la responsabilité de l'Association touristique des Laurentides.

— Liens entre l'OPDQ et la Corporation de développement économique des Laurentides

La Direction régionale a organisé, de concert avec le Conseil de développement des Laurentides (CDL), une rencontre générale avec les directeurs régionaux des ministères pour concrétiser les engagements du sommet et pour s'assurer de la mise en place d'un mécanisme permanent d'échanges et d'informations entre les partenaires gouvernementaux et les partenaires régionaux. Plusieurs rencontres de travail thématique ou général ont également été organisées entre le directeur régional et l'exécutif de la CDL.

Lanaudière

Étant donné l'absence de la plupart des autres ministères dans la région, le bureau de l'OPDQ a servi en quelque sorte de « guichet unique » auprès de la population régionale. C'est ainsi que l'OPDQ a été l'intermédiaire entre certains ministères et leur clientèle pour différents dossiers culturels, socio-récréatifs, municipaux ou industriels.

Par ailleurs, la concertation gouvernement-milieu a principalement été caractérisée par la participation de la Direction dans divers comités régionaux dont les plus importants sont les suivants:

- le comité régional du bilan de l'activité scientifique et technologique: ce comité travaille en collaboration avec de multiples intervenants sous la coordination du « Sommet économique permanent de Lanaudière» ;
- le comité de gestion du plan de développement touristique de Lanaudière;
- le comité mixte de la Tourbière-Lanoraie: ce comité planifie, sous la coordination de l'OPDQ, la réalisation d'une importante étude de mise en valeur de ce territoire. Il est formé de représentants du milieu et de représentants gouvernementaux provenant des ministères de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, de l'Environnement et du Loisir, de la Chasse et de la Pêche.

Enfin, le soutien financier accordé par l'Office au Sommet économique permanent de Lanaudière (SEPL) s'élève en 1986-1987 à 400 000 $.

Coordination interministérielle

En ce qui concerne la coordination interministérielle, les administrations régionales Laurentides et Lanaudière ont animé de façon conjointe une confé-

rence administrative des directeurs régionaux pour les deux régions.

La conférence administrative régionale s'est réunie à plusieurs reprises et les discussions ont porté principalement sur les suivis de la conférence socio-économique des Laurentides.

Certains dossiers régionaux, en raison de leur complexité et de leur nature intersectorielle, et certains projets ayant fait l'objet d'un engagement lors du sommet ont nécessité la création de six comités interministériels formés de l'OPDQ et de plusieurs ministères.

Gestion régionale des programmes

Fonds de développement régional

Laurentides

L'administration régionale a mis l'accent sur le suivi des engagements de l'OPDQ lors du sommet socio-économique ainsi que sur des projets visant à réduire les disparités régionales dans les domaines socio-communautaires et socio-culturels.

L'apport du FDR a permis la concrétisation de dix projets dont sept sont issus du sommet. Les engagements pour l'année 1986-1987 s'élèvent à 357 865 $. La réalisation de ces projets se poursuivra en 1987-1988.

Par exemple, dans le cadre du suivi des engagements du sommet socio-économique, l'OPDQ, le ministère des Affaires culturelles et les promoteurs du milieu ont travaillé conjointement à la réalisation de deux études de faisabilité concernant l'établissement d'un écomusée dans la Vallée de la Rouge et de stages permanents en art et métiers d'art dans le secteur de Val-David.

Par ailleurs, dans la foulée de la modernisation et du développement des centres de ski dans les Laurentides, l'OPDQ, en collaboration avec le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, est venu appuyer, par un complément de financement, les efforts du milieu dans la relance des activités du Mont Sainte-Agathe. La réalisation du projet a généré des investissements directs de plus de 2 M $ et a contribué à la relance économique de la région de Sainte-Agathe.

De même, de concert avec les ministères du Loisir, de la Chasse et de la Pêche et de l'Environnement, l'OPDQ a contribué financièrement à la tenue des Jeux d'hiver du Québec à Saint-Jérôme et à la réalisation de la Promenade de la Rivière-du-Nord à Saint-Jérôme. Ces deux projets ont suscité des investissements totaux d'environ 2 M $ tout en permettant à l'Office de jouer pleinement son rôle de soutien au développement des régions par la revitalisation et la diversification de l'économie de la capitale régionale et par le rajeunissement de son centre-ville.

Bref, les interventions du FDR ont permis le démarrage de plusieurs projets issus de la conférence socio-économique régionale tout en favorisant la diversification des activités dans des secteurs économiques forts, tel le ski alpin, ou encore dans le secteur du loisir culturel.

Lanaudière

Au cours de l'année financière 1986-1987, le FDR a octroyé des subventions totalisant 424 000 $, dont 278 408 $ dans la réalisation des quatre nouveaux projets suivants:

- acquisition de l'Île du Milieu dans l'archipel de Berthier;
- centre communautaire polyvalent de Chertsey;
- soutien au développement rural pour la Corporation de développement économique de Repentigny et région;
- complexe communautaire polyvalent de Sainte-Béatrix.

Programme expérimental de création d'emplois communautaires

La Direction régionale des Laurentides a poursuivi cette année l'administration conjointe du programme pour les deux régions Laurentides et Lanaudière. Toutefois, l'analyse des projets a été effectuée dans la région concernée.

Le tableau suivant donne les principales caractéristiques des interventions du PECEC pour l'année qui vient de s'écouler:

— Subventions accordées	1 362 800 $
— Investissements générés	7 846 496 $
— Emplois permanents prévus	244
— Projets acceptés	27

L'industrie manufacturière a reçu plus de 80 % des subventions accordées, dont 135 000 $ aux produits métalliques et 100 000 $ aux produits du bois. Par ailleurs, le secteur des services, soit loisirs et tourisme, a reçu près de 15 % des subventions.

Dans Lanaudière, dix secteurs d'activités économiques ont été subventionnés par le PECEC en

1986-1987, particulièrement, les secteurs de l'alimentation et du meuble.

Par exemple, dans la région des Laurentides, le PECEC est intervenu financièrement pour permettre l'expansion de la station de ski l'Avalanche, entre autres par l'additon d'équipements pour la fabrication de la neige artificielle. Cet apport contribuera de façon importante à relancer l'économie du secteur de Saint-Adolphe en saison hivernale en donnant lieu à des investissements totaux de 200 000 $ et à la création de 8 emplois saisonniers. Le PECEC a également soutenu les efforts du milieu, en collaboration avec le ministère des Affaires culturelles, par l'établissement d'un théâtre permanent à Saint-Sauveur.

Dans la région de Lanaudière, le PECEC a contribué à la mise sur pied de l'entreprise « Modules Fantaisie inc. », à Saint-Gabriel-de-Brandon. Selon un concept innovateur, cette entreprise fabrique des meubles-lavabos modulaires pour lesquelles la demande dépasse les prévisions des promoteurs. Avec un coup de pouce du PECEC de 35 000 $ sur des investissements totaux de 165 000 $, l'entreprise prévoit créer un minimum de onze emplois permanents.

L'intervention du PECEC cette année aura donc permis, outre les investissements suscités dans le milieu et la création de plusieurs emplois directs, de contribuer au développement socio-économique des régions Laurentides et Lanaudière par l'expansion de dix-sept entreprises existantes et par l'implantation de dix nouvelles entreprises dans des secteurs diversifiés de l'activité économique régionale.

Par ailleurs, le taux de participation du PECEC par rapport aux investissements totaux générés est inférieur à 20 % et le coût unitaire à l'emploi est de 5 585 $.

Montérégie

Connaissance du milieu régional

Fort du succès remporté par la publication en 1985 du bilan socio-économique de la Montérégie, la direction de la Montérégie procède actuellement à la cueillette des statistiques nécessaires à la rédaction d'un nouveau bilan. En plus de traiter de la démographie, du marché du travail et des revenus, le bilan fera ressortir les faits saillants des grands secteurs de l'activité économique de la région. Il couvrira également les divers aspects de la présence gouvernementale dans la région.

Activités de concertation

La Direction régionale de l'OPDQ a assumé la responsabilité de la préparation des éléments de contenu en vue du Sommet socio-économique de la Montérégie. À cette fin, elle s'est adjoint un comité constitué de gens du milieu et de représentants du gouvernement.

Plus concrètement, la Direction a élaboré quinze problématiques de développement pour discussions à autant de colloques de zone. Par la suite, l'information a été synthétisée en fonction de la tenue de cinq colloques sous-régionaux. Les 125 projets retenus à ces cinq colloques ont alors fait l'objet d'une évaluation par quelque 160 intervenants du milieu réunis autour de 11 tables représentant autant de secteurs d'activités. En plus de la mise sur pied et de la supervision de ces tables sectorielles, l'Office a assuré le suivi des décisions à chacunes des étapes importantes du processus de concertation. Enfin, l'année financière 1986-1987 s'est terminée avec la tenue du Forum régional, dernière étape préalable à la tenue du Sommet, qui a rassemblé plus de 500 participants actifs les 20 et 21 mars 1987.

La Direction régionale a également assuré, via la conférence administrative régionale qu'elle préside, la coordination de l'action gouvernementale en région, notamment quant au traitement à assurer aux projets retenus dans le cadre du Forum régional.

Dans un autre ordre d'idées, l'Office a continué à stimuler la concertation dans les dossiers de la sous-traitance industrielle et du Plan de développement récréo-touristique de la Montérégie.

Gestion régionale des programmes

Fonds de développement régional

Au cours de l'année 1986-1987, 60 projets ont fait l'objet d'une analyse par la Direction régionale dans le cadre du Fonds de développement régional. De ce nombre, 21 ont été subventionnés pour un total de plus 3 000 000 $.

Programme expérimental de création d'emplois communautaires

Au cours de l'exercice 1986-1987, l'Office a financé, dans le cadre du PECEC, 15 projets pour un montant total en subventions atteignant 613 100 $ et une prévision de 134 nouveaux emplois permanents. La contribution financière de l'OPDQ représente environ 11 % du coût d'un projet et les investissements totaux générés atteignent 5,5 M $.

Outaouais

Les activités de la Direction de l'Outaouais ont surtout été marquées par le suivi des projets gouvernementaux retenus dans le cadre du Sommet régional. À cette fin, une bonne partie du budget des programmes FDR et PECEC a été affectée à la réalisation de ces projets.

Connaissance du milieu régional

L'Office a participé à divers comités d'étude relatifs au suivi du Sommet, notamment dans le cadre des plans du développement touristique, du corridor nautique et du train touristique. De plus, la direction a préparé le bilan socio-économique de la région, qui présente l'ensemble des activités économiques, sociales et culturelles de la région. La publication de ce bilan est prévue au cours de l'année 1987-1988.

Activités de concertation

L'année 1986-1987 a été marquée par la tenue, les 9 et 10 mai 1986, du Sommet socio-économique de l'Outaouais. Des documents officiels précisant les engagements retenus ont d'ailleurs été publiés.

En fait, sur les 59 propositions présentées dans le cadre de ce sommet et touchant des secteurs clefs du développement de la région, 34 ont fait l'objet d'engagements financiers gouvernementaux. De plus, 18 autres projets ont reçu un accord de principe quant à la nécessité d'en poursuivre l'analyse. Au total, le gouvernement s'est engagé pour une somme de 82,5 M $ et les intervenants du milieu pour 62,3 M $. La Direction régionale de l'Office, qui assure le suivi administratif des engagements gouvernementaux pris dans le cadre du Sommet, a donc assuré la coordination interministérielle nécessaire au sein de la conférence administrative régionale de l'Outaouais (CARO) présidée par le Directeur régional de l'Office. À cette fin, la CARO a maintenu des liens soutenus avec le nouvel organisme de concertation régionale issu du Sommet et appelé le Secrétariat régional à la concertation de l'Outaouais.

Plus particulièrement, la Direction régionale a participé activement à la réalisation de projets issus du Sommet, notamment ceux du Centre de recherche en sylvichimie de l'Outaouais et du Centre communautaire des jeunes sans emploi.

Le Centre de recherche en sylvichimie avait été identifié comme prioritaire par l'ensemble des intervenants au Sommet. Il vise à favoriser l'utilisation des surplus de l'exploitation de la forêt feuillue pour fabriquer des produits chimiques et énergétiques et pour développer un nouveau savoir-faire dans les domaines liés à l'utilisation de cette biomasse excédentaire. L'OPDQ a déjà subventionné l'installation d'un laboratoire et poursuit ses démarches avec les services gouvernementaux susceptibles de contribuer à la consolidation des activités du Centre.

Quant au Centre communautaire des jeunes sans emploi, il s'agit d'un projet unique au Québec qui a fait appel à la fois aux ressources gouvernementales, aux gens d'affaires, aux intervenants sociaux et aux jeunes eux-mêmes. Le projet comprenait la construction d'un édifice regroupant un ensemble de services aptes à favoriser l'accès au travail et le développement de l'emploi chez les jeunes.

Enfin, la Direction a piloté, en accord avec le Comité d'orientation du Sommet, un dossier à caractère international, celui de la Franche-Comté. Des représentants de cette région française ont été invités à participer au Sommet socio-économique permettant ainsi à cette région et à l'Outaouais de tracer les jalons d'une collaboration économique dans les domaines de l'agriculture, de la pourvoirie, de l'exploitation de la forêt et de la haute technologie. Par la suite, le dossier a été pris en charge par les intervenants du milieu. Des échanges plus poussés ont été entrepris et une mission de gens d'affaires doit se rendre en mai 1987 en Franche-Comté.

Gestion régionale des programmes

Fonds de développement régional

Dans le cadre du Sommet de l'Outaouais, en mai 1986, onze projets retenus ont reçu l'appui financier de l'OPDQ par l'entremise du FDR. Parmi ces projets, six sont en cours de réalisation ou en voie d'achèvement. Les 5 autres seront réalisés en 1987-1988. Les investissements totaux suscités par ces 8 projets sont de l'ordre de 3 575 000 $.

Programme expérimental de création d'emplois communautaires (PECEC)

Pour l'année financière 1986-1987, le Programme PECEC a généré des investissements totaux de 2,3 M $. Le Comité d'approbation de projets a accordé des subventions totalisant 494 070 $ pour la réalisation de onze projets, soit une contribution moyenne de l'ordre de 21 % par rapport aux investissements totaux. Ces subventions prévoient la création de 94 emplois permanents.

Les principaux secteurs d'intervention du PECEC ont été : la transformation du bois (2 projets pour 242 000 $) les services (6 projets pour 158 000 $) et l'usinage de pièces (2 projets pour 45 700 $).

Abitibi-Témiscamingue

Connaissance du milieu régional

La Direction régionale de l'Abitibi-Témiscamingue a produit un bilan socio-économique de la région. Outre ce bilan, il faut signaler la production de deux recherches portant respectivement sur la démographie et le secteur des transports au niveau régional. De plus, l'Office a été associé à titre consultatif à la production d'une recherche portant sur les activités industrielles régionales. La Direction a également participé à la préparation du plan de développement de l'Association touristique de l'Abitibi-Témiscamingue (ATRAT).

Activités de concertation

Dans le contexte de la préparation du Sommet socio-économique de l'Abitibi-Témiscamingue prévu pour avril 1987, la Direction régionale participe activement aux différents processus de concertation inhérents à cet exercice.

Coordination interministérielle

La Conférence administrative régionale (CAR) s'est réunie à cinq reprises en 1986. Il faut ajouter à ces réunions formelles, trois séances de travail des membres de la CAR portant sur le Sommet socio-économique. En résumé, les principaux thèmes discutés à la CAR ont porté sur les sujets suivants:

— sommet socio-économique régional;

— plan de développement touristique;

— plan de relance de l'économie de la ville de Matagami;

— recherches agricoles;

— exploration minière.

Enfin, la Direction régionale de l'OPDQ a également joué un rôle actif à la table interministérielle centrale chargée d'étudier les propositions d'actions de la région dans le cadre du Sommet socio-économique.

Concertation gouvernement-milieu

La Direction régionale a assumé la coordination du contenu du Sommet socio-économique. Les tâches reliées à cette responsabilité ont placé l'Office au coeur même du processus de concertation régionale. Dans ce cadre, la Direction a mis sur pied une équipe de soutien à l'élaboration des projets des intervenants de la région. En outre, l'OPDQ a assuré la formation et la coordination d'un Comité synthèse devant établir des propositions ayant trait à la définition des orientations de développement de la région. La Direction régionale s'est aussi vue confier la responsabilité des comités régionaux qui ont constitué l'instance de concertation régionale dans le processus du Sommet. Enfin, les délégations sectorielles, mises sur pied en vue de préparer les intervenants régionaux à leur participation à la Conférence, ont également été placées sous la responsabilité du Comité de contenu coordonné par l'OPDQ. La réalisation de ces mandats a mis à contribution l'ensemble du personnel de la Direction régionale.

Gestion régionale des programmes

Fonds de développement régional

L'OPDQ, via le Fonds de développement régional (FDR), a accepté huit projets pour un montant global de 1 309 065 $. Ces projets entraîneront des investissements de plus de 2 700 000 $ dans la région.

En guise d'illustration, mentionnons le projet d'acquisition de matériel informatique à l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue. La réalisation de ce projet, grâce à une subvention de 271 000 $ en provenance du FDR et d'une contribution du milieu de 130 000 $, mettra à la disposition des chercheurs un matériel essentiel à la recherche appliquée pour les besoins de la région.

Le FDR est également intervenu dans le projet du Complexe sportif à Val-d'Or. La réalisation de ce projet a contribué à la tenue de la finale d'été des Jeux du Québec en 1987, tout en dotant la région d'infrastructures aptes à accroître l'excellence sportive en Abitibi-Témiscamingue.

Par ailleurs, le FDR a également participé au financement d'une importante étude concernant le transport ferroviaire en région.

Programme expérimental de création d'emplois communautaires (PECEC)

Le Comité d'approbation de projets du Programme expérimental de création d'emplois communautaires (PECEC) a accepté neuf projets pour un montant global de 425 000 $. Ces projets entraîneront des investissements de plus de 3 M $ et devraient créer soixante-six emplois permanents.

Parmi ces neuf projets, six se rapportent à l'industrie manufacturière, alors que trois autres prévoient dispenser différents services.

Parmi les projets subventionnés, mentionnons:

— Gélinas — Stewart inc. de Évain;

— Animéduc (1986) inc. de Senneterre;

— Cel-Franc inc. de Val-d'Or.

Côte-Nord

Connaissance du milieu régional

En 1986-1987, la Direction régionale de la Côte-Nord s'est associée à différents travaux de recherche, a participé à plusieurs comités de travail et a favorisé l'établissement de relations privilégiées avec ses partenaires régionaux.

Sur le plan de la recherche proprement dite, deux dossiers ont particulièrement retenu l'attention, soit l'élaboration et la publication du bilan socio-économique de la Côte-Nord et la participation au comité de travail du bilan scientifique et technologique. La Côte-Nord étant fortement liée à l'exploitation des ressources naturelles, les tables de concertation sur la forêt et les pêches méritaient un suivi particulier. En rapport avec le secteur minier, les efforts ont été concentrés dans la recherche de solutions visant la diversification économique de la ville de Fermont. L'année 1986-1987 a également été marquée par plusieurs dossiers à caractère touristique. Il convient de mentionner particulièrement les projets suivants: le plan de développement touristique de Manicouagan, le colloque sur le développement touristique en Minganie, la mise en valeur de l'Archipel des Sept-Îles, l'intégration régionale de l'Archipel des Îles de Mingan et le développement d'un circuit touristique Sept-Îles—Labrador-City—Fermont—Baie-Comeau par le chemin de fer QNS & L.R. et la route 389. Cette route constitue de plus un accès important aux ressources naturelles du nord québécois.

Parmi les autres dossiers qui peuvent avoir une forte incidence sur l'économie régionale, il convient de mentionner le développement des services universitaires, l'étude d'ensemble sur les équipements culturels en Basse Côte-Nord, la desserte maritime Gaspésie—Anticosti—Minganie, la station de recherche Matamec et la production d'avis relatifs à la Loi 125.

Activités de concertation

Coordination interministérielle

La Conférence administrative régionale (CAR), présidée par l'Office, s'est réunie à quelques reprises au cours de l'année financière. Plusieurs sujets d'intérêt régional ont été traités soit par l'ensemble des membres de la CAR, soit par le biais de sous-comités supervisés par l'OPDQ. Les principaux thèmes abordés sont: la préparation et la présentation d'un mémoire à la Commission Rochon portant sur les services de santé en Basse Côte-Nord, la consultation pour l'élaboration du bilan socio-économique, les rues municipales à Saint-Augustin, le développement des services universitaires sur la Côte-Nord, la mise en valeur de la ressource saumon, la possibilité de relance de la Mission Basse Côte-Nord, le développement touristique de la région de Schefferville, la Conférence socio-économique régionale.

Concertation gouvernement-milieu

La Conférence socio-économique régionale de la Côte-Nord se tiendra au cours de l'année 1987-1988. L'étape « Sommet » est prévue au printemps 1988. Comme démarche préliminaire, la Direction régionale a effectué, dans la région, plusieurs consultations visant à proposer la formation d'un comité d'orientation. Dans le cadre de cette vaste opération de concertation, la Direction de la Côte-Nord aura la responsabilité d'élaborer les documents de contenu. Elle sera également associée aux différentes phases de cette démarche.

D'autre part, la Direction régionale participait aux rencontres regroupant les représentants du ministère de l'Énergie et des Ressources (secteur mines) et de la MRC de Caniapiscau afin de susciter l'exploration minière dans la région du Nord-du-Québec.

Par ailleurs, la Direction de la Côte-Nord s'est associée aux travaux de la Société de développement économique de la région du fer. Financé par l'OPDQ, l'organisme collabore à plusieurs projets de diversification économique du territoire concerné.

Gestion régionale des programmes

Fonds de développement régional

Au cours de l'année financière 1986-1987, le Fonds de développement régional a financé 18 projets pour des subventions totalisant près de 1,4 M $. Ces projets ont généré des investissements totaux de plus de 5,7 M $.

Le soutien financier des projets a été rendu possible grâce à l'action concertée des différents partenaires. Les dossiers les plus significatifs sont: le Fonds minier à Fermont, le développement de radios communautaires en Moyenne et Basse Côte-Nord, l'Archipel des Sept-Îles, phase II, l'arpentage et le cadastre de la Basse Côte-Nord, le soutien au fonctionnement de la Société de développement économique.

En somme, les interventions du FDR devraient contribuer à la diversification économique de la région. L'implication de l'OPDQ répondait par ailleurs aux besoins exprimés par les différents intervenants concernés.

Programme expérimental de création d'emplois communautaires

Du côté du programme PECEC, 32 projets ont été approuvés pour un montant total de 960 267 $. Ces projets ont suscité de la part de l'entreprise nord-côtière des investissements de plus de 4 M $.

Les interventions du PECEC devraient créer 122 emplois dans divers secteurs d'activités tels que la transformation des produits de la pêche, les usines reliées au secteur forestier, les ateliers d'usinage et divers services commerciaux.

Nord-du-Québec

Connaissance du milieu régional

Au cours de l'exercice 1986-1987, la Direction régionale du Nord-du-Québec a terminé la production de son bilan socio-économique en deux versions (française et anglaise). Cet outil fort attendu permet de faire le point sur les variables socio-économiques de la région et cerne les composantes principales des activités socio-économiques de cette région.

Dans le domaine de la recherche, la Direction régionale a continué d'appuyer les efforts déployés par le CRD Kativik pour finaliser son plan de développement économique régional. Une nouvelle version a fait l'objet de discussions à la table des coordonnateurs du Secrétariat aux Affaires autochtones.

À la demande du cabinet de monsieur Raymond Savoie, ministre délégué aux Mines et aux Affaires autochtones, la Direction régionale a participé à la production d'un mémoire destiné au Comité mis sur pied pour évaluer l'opportunité de mettre en place un ministère du nord québécois. Un document de réflexion a été soumis à l'attention des membres de ce Comité et a fait l'objet d'échanges de points de vue avec divers participants.

La Direction régionale a aussi appuyé les efforts du Centre d'études nordiques de l'Université Laval qui a terminé un inventaire et une synthèse de la flore du Nord-du-Québec; cet outil de référence était jugé essentiel par les spécialistes et ce, depuis plusieurs années.

La participation à une étude de marché avec le Conseil Attikamek-Montagnais a permis d'évaluer jusqu'à quel point il était avantageux de concentrer des services de vente en gros de produits d'artisanat pour cette nation autochtone.

Coordination interministérielle

Cette coordination s'est faite sur deux plans: d'une part, par l'intermédiaire de la table des coordonnateurs du Secrétariat des Affaires autochtones pour la discussion de dossiers ayant des incidences directes sur ses clientèles; d'autre part, et ce sur une base ponctuelle, par les ministères les plus directement concernés par les projets soumis à l'un ou l'autre des deux programmes de l'OPDQ tout au long de l'année.

Concertation gouvernement-milieu

La direction régionale a maintenu des liens étroits avec certains organismes représentatifs des intérêts des clientèles concernées, soit le CRD Kativik, la Société Makivik, l'Administration régionale Crie et la Société de développement des autochtones de la Baie James (SODAB). Ces divers organismes sont autant d'intermédiaires qui permettent de dégager des orientations et des projets susceptibles d'appuyer des initiatives de promoteurs locaux.

Gestion régionale des programmes

Fonds de développement régional

Au cours du dernier exercice budgétaire, la Direction régionale a financé une quinzaine de projets pour des subventions totales de plus de 600 000 $. Les principaux projets qui ont fait l'objet d'offres de subventions ont été: l'aréna de Waswanipi, le soutien à des services d'hygiène publique au bénéfice de la communauté crie de Chibougamau ainsi que l'aide à la mise en place d'abris temporaires pour les pourvoyeurs du Nord-du-Québec.

Programme expérimental de création d'emplois communautaires

Au cours de la dernière année, le PECEC régional a soutenu deux projets à l'intérieur de la région du Nord-du-Québec, soit le magasin général ainsi que la mise en place de la compagnie Transport Kepa. Ces deux projets visent à assurer de meilleurs services aux communautés cries du territoire de la Baie James.

En conclusion, la Direction régionale du Nord-du-Québec a maintenu son appui au développement de projets à l'intérieur de la région, tout en soutenant les efforts déployés par les communautés autochtones situées plus au sud qui veulent soumettre des dossiers à l'un ou l'autre des programmes gérés par l'OPDQ.

Coordonnées des bureaux de l'OPDQ

Siège social
1060, rue Conroy
Aile Saint-Amable, 3e étage
Québec (Québec)
G1R 5E6
(418) 643-3285

Gaspésie
488, rue Hôtel-de-Ville
C.P. 1360, 2e étage
Chandler (Québec)
GOC 1KO
(418) 689-2019

Bas-Saint-Laurent
337, rue Moreault, 2e étage
Rimouski (Québec)
G5L 1P4
(418) 722-3566

Saguenay — Lac-Saint-Jean
3950, boul. Harvey, 2e étage
Jonquière (Québec)
G7X 8L6
(418) 547-5789

Québec
1060, rue Conroy
Aile Saint-Amable, 1er étage
Québec (Québec)
G1R 5E6
(418) 643-4957

Mauricie — Bois-Francs
100, rue Laviolette, 4e étage
Trois-Rivières (Québec)
G9A 5S9
(819) 379-6617

Estrie
740, rue Galt Ouest
Bureau 304
Sherbrooke (Québec)
J1H 1Z3
(819) 565-8155

Montréal
440, boul. Dorchester Ouest
8e étage
Montréal (Québec)
H2Z 1V7
(514) 873-5845

Laurentides
85, rue De Martigny Ouest, 2e étage
Saint-Jérôme (Québec)
J7Y 3R8
(514) 432-3880

Montérégie
100, Place Charles-Lemoyne
Édifice du métro, bureau 285
Longueuil (Québec)
J4K 2T4
(514) 670-8522

Lanaudière
656, rue De Lanaudière
Joliette (Québec)
J6E 3M7
(514) 759-0195

Outaouais
170, rue Hôtel-de-Ville
Bureau 7.120
Hull (Québec)
J8X 4C2
(819) 770-4512

Abitibi-Témiscamingue
180, boulevard Rideau, r.c. 03
Rouyn-Noranda (Québec)
J9X 1N9
(819) 762-3561

Côte-Nord
625, boulevard Laflèche
Bureau 352
Baie-Comeau (Québec)
G5C 1C5
(418) 589-4345

456, avenue Arnaud
Bureau 1.05
Sept-îles (Québec)
G4R 3B1
(418) 962-5351

Nord-du-Québec
1060, rue Conroy
Aile Saint-Amable, 3e étage
Québec (Québec)
G1R 5E6
(418) 643-3285